

**RÉPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
COMMISSION NATIONALE RWANDAISE
POUR L'UNESCO (CNRU)
B. P: 622 KIGALI**

**RAPPORT GENERAL DU SÉMINAIRE-ATELIER
DE FORMATION DES COORDINATEURS DES ÉCOLES ASSOCIÉES
DE L'UNESCO AU RWANDA**

**CENTRE DE PASTORALE S^T PAUL
KIGALI, 31 Mai - 1er Juin 2001**

**REPUBLIQUE RWANDAISE MINISTERE DE L'EDUCATION
COMMISSION NATIONALE RWANDAISE POUR L'UNESCO (CNRU)
B.P: 622 KIGALI.**

**RAPPORT GENERAL DU SEMINAIRE -ATELIER DE FORMATION DES
COORDINATEURS DES ECOLES ASSOCIEES DE
L'UNESCO AU RWANDA.**

**CENTRE DE PASTORALE S^T PAUL
KIGALI, 31 mai-1^{er} juin 2001**

TABLE DES MATIERS

INTRODUCTION.....	4
1. DISCOURS D'OUVERTURE.....	5
2. Rapport de la Journée du 31/05/2001.....	7
- Le premier exposé a traité le thème : « Le Système des Nations-Unies, l'UNESCO et les Commissions Nationales ».....	7
- Le deuxième exposé a porté sur : "Le système des Ecoles Associées de l'UNESCO"	9
- Le troisième exposé était des " Communications sur les rencontres internationales dans le cadre des Ecoles Associées ".....	10
- Le quatrième exposé portait sur: La Contribution de l'Histoire à la culture de la paix, à la tolérance, à la démocratie et aux droits de l'homme.....	11
- Le cinquième exposé a traité de la Contribution de l'enseignement de la géographie dans la protection de l'environnement.....	13
4. TRAVAUX EN ATELIERS.....	16
ATELIER I.	
Identification de thèmes relatifs à la paix, à la tolérance, à la démocratie et aux droits de l'homme contenus dans les programmes d'Histoire.....	16
ATELIER II. Identifier dans les programmes de Géographie les thèmes relatifs à la protection de l'Environnement.....	17
ATELIER III : Etablir un plan d'activités pour 2001-2002 et examiner les possibilités de création d'une revue des Ecoles Associées.....	18
5. RECOMMANDATIONS.....	19
6. DISCOURS DE CLOTURE.....	22
ANNEXES.....	23
Annexe 1 : LES COMMUNICATIONS DES CONFERENCIERS.....	23
Manifeste de la jeunesse pour le XXIe siècle.....	41
2. Ecoles représentées.....	72

INTRODUCTION

L'an 2000 a été proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies Année Internationale de la culture de la paix et 2001, début de la Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde et c'est l'UNESCO qui a été désigné coordinateur de cette décennie.

Les Ecoles associées de l'UNESCO ayant comme mission de faire rayonner les idéaux de l'UNESCO sont donc les premières concernées par cette promotion de la paix. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'organisation de ce Séminaire-atelier sur la Formation des coordinateurs du Système des Ecoles Associées (SEA).

Le système des Ecoles Associées de l'UNESCO a été lancé au Rwanda en mai 1998. Ses objectifs consistent à mener des activités expérimentales au niveau national et d'en multiplier les effets en favorisant les contacts et les échanges entre écoles . Après trois ans d'expérience dans ce système, il s'avérait nécessaire que les coordinateurs se rencontrent pour échanger sur leurs performances et leurs difficultés respectives afin d'explorer les voies et moyens de promouvoir, d'une manière plus efficace, les valeurs de tolérance, de paix et de démocratie et d'étendre les activités de ce système à toutes les provinces du pays.

Cette rencontre qui s'est déroulée à Kigali, au Centre de Pastorale St. Paul, du 31 mai au 1^{er} juin 2001, a été enrichissante pour les participants parce qu'elle a favorisé les échanges d'informations sur les résultats et a amorcé les contacts entre les écoles déjà membres du SEA et celles susceptibles de s'engager sur cette voie . Elle a constitué aussi une occasion de formation: en effet, la plupart des thèmes abordés avaient trait aux préoccupations du SEA, comme la culture de la paix, la tolérance, les droits de l'homme, l'environnement la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, la coopération internationale...

Enfin, ce forum, organisé grâce au soutien financier de l'UNESCO, a été une occasion d'établir un Plan d'Activités pour l'année scolaire 2001-2002 en faveur des Ecoles Associées et de mettre sur pied un Bulletin semestriel d'information .

La rencontre n'a duré que deux jours et les participants ont trouvé ce temps trop court pour avoir tous les renseignements qu'ils désiraient.

1. DISCOURS D'OUVERTURE

DISCOURS PRONONCE PAR MONSIEUR MUNYAKAYANZA EUGENE, SECRETAIRE GENERAL AU MINISTERE DE L'EDUCATION, A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU SEMINAIRE-ATELIER RELATIF A LA FORMATION DES COORDINATEURS DU SYSTEME DES ECOLES ASSOCIEES DE L'UNESCO AU RWANDA.

Monsieur le Représentant et Chef de Bureau UNESCO, KIGALI

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs les participants,

A l'occasion de l'ouverture du séminaire-atelier de formation des coordinateurs des Ecoles Associées de l'UNESCO au Rwanda, je me fais l'agréable devoir, au nom du Ministre de l'Education, d'adresser à toutes les personnalités ici présentes, mes sincères salutations et mes sentiments de gratitude pour avoir répondu nombreux à notre invitation.

C'est en mai 1998 que fut lancé le Système des Ecoles Associées de l'UNESCO au Rwanda. Conscient de l'importance de la culture de la paix dans le monde entier en général et au Rwanda en particulier, le Système des écoles associées met un accent particulier sur la promotion des valeurs positives de paix et de tolérance, partie intégrante du respect des droits de l'homme et de l'instauration de la paix. Si il est parfois difficile de faire intégrer certaines valeurs chez les adultes, du fait du principe de l'homéostasie des hommes, il nous appartient d'aider l'enfant, le citoyen de demain, à travers son éducation, à intégrer ces valeurs que sont la tolérance la cohabitation pacifique, le respect de l'autre. Les autorités scolaires et les enseignants ont un grand rôle à jouer. Ils doivent donner l'exemple, faire en sorte que les élèves se sentent à l'aise les uns avec les autres et leur prouver qu'ils sont pareils. Les rencontres interscolaires de réflexion sur des sujets relatifs aux droits de l'homme, au passé du peuple rwandais, doublées de spectacles, de danses et d'activités sportives, transformeront la façon de penser des élèves. Les amertumes du passé qui rongent les cœurs céderont sans nul doute la place à la fraternité. Le Système des écoles associées permet également de sortir de l'isolement en mettant les élèves en contact avec d'autres enfants appartenant au même système. Ainsi ils vont acquérir les notions de diversité et de relativité des points de vue et être débarrassés de stéréotypes et des préjugés.

Mesdames, Messieurs,

Au cours de ces 2 journées, après un rappel sur l'UNESCO et ses idéaux et sur le Système des Ecoles Associées, vous allez surtout échanger les expériences acquises dans la coordination de ce Système et les centrer sur deux thèmes phares, à savoir:

- L'enseignement de l'Histoire et la Culture de la Paix,
- L'Enseignement de la Géographie et la protection de l'environnement.

Il faudra ensuite établir un **Plan d' Activités** pour l'année scolaire 2001-2002 et identifier les stratégies pouvant rendre ce Plan opérationnel par des activités concrètes. Enfin, vous allez étudier les possibilités de mettre sur pied un Bulletin trimestriel d'échanges d'informations sur toutes les activités des Ecoles Associées

Mesdames, Messieurs,

Dans cette décennie proclamée par les Nations-Unies comme celle de la culture de la paix, la Communauté Internationale nous interpelle à créer une conscience positive en donnant à notre jeunesse un élan mobilisateur, en explorant les possibilités de l'impliquer activement dans la recherche de la tolérance , de l'unité et de la paix. Il faut donc échanger et discuter sur les programmes et les méthodes à utiliser pour promouvoir le type d'éducation qui, prenant la base sur notre histoire et les valeurs universelles, inculque aux enfants les idéaux de respect des Droits de l'Homme. Ainsi, lentement, avec patience et détermination, on instaurera une culture de la paix et pourquoi pas un monde meilleur pour nos générations futures.

Il est aussi impératif de donner à nos enfants une meilleure compréhension de l'importance d'un environnement sain, de chercher des méthodes pour expliquer le fonctionnement des éco-systèmes terrestres, les changements climatiques mondiaux et leur impact sur la vie des sociétés. C'est la connaissance du monde dans lequel nous vivons qui nous conduira à son amélioration et à la recherche de la protection de notre environnement.

A l'heure de l'Internet, les programmes toujours rénovés et adaptés, la formation initiale et continue des enseignants doivent viser la mondialisation des connaissances en renforçant les contacts les plus ouverts possibles. Par ce biais sûrement, notre pays pourra subsister comme Nation dans ce village planétaire . Cette opportunité qui vous est offerte pour échanger des points de vue, sur les deux thèmes proposés, constitue une très belle occasion de mettre en exergue les valeurs positives devant être exploitées et véhiculées à travers l'enseignement de l'histoire et de proposer des mesures efficaces de protection de l'environnement à travers l'enseignement de la géographie. Avant de terminer mon propos, je tiens à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'organisation de ce séminaire. Je remercie particulièrement l'UNESCO qui nous a apporté un appui financier sans lequel nous n'aurions pas pu l'organiser.

Sur ce, je déclare ouvert le Séminaire-atelier sur la formation des coordinateurs des Ecoles Associées de l'UNESCO au Rwanda .

Je vous remercie.

2. Rapport de la Journée du 31/05/2001

Cette journée a été entièrement consacrée aux exposés et communications des conférenciers suivis des questions des participants et des débats très animés.

Le premier exposé a traité le thème : « Le Système des Nations-Unies, l'UNESCO et les Commissions Nationales »(par M. BAHIZI Eliphaz).

1° Le système des Nations-Unies

Le système des Nations-Unies comprend 6 organes principaux: l'Assemblée Générale, le Conseil de Sécurité, le Conseil Economique et Social, le Secrétariat, la Cour Internationale de Justice et le Conseil de tutelle.

L'Assemblée Générale (A.G.) est le principal organe de délibération . Elle comprend tous les pays membres Elle forme de grandes commissions, des commissions régionales, des comités de sessions et des organes nécessaires pour son fonctionnement .

Le Conseil de Sécurité (C.S.) est l'organe exécutif sur le plan politique. Il est chargé des opérations de maintien de la paix.

Le Conseil Economique et Social (C.E.S) coordonne les activités économiques et sociales . Plusieurs programmes, organismes et institutions spécialisés de l'ONU sont rattachés à cette commission . Exemple: PNUD, UNICEF, PAM, BIRD, FMI, FAO, OMS, OIT, OMPI, UNESCO

Certains comme le PNUD, l'UNICEF, la BIRD sont des organismes spécialisés dans le financement des programmes d'activités. D'autres, comme l'UNESCO, la FAO et l'OMS ne sont pas des organismes de financement mais d'expertise .

Le Secrétariat s'occupe de l'administration du système. Il est dirigé par un Secrétaire Général élu par l'Assemblée Générale pour un mandat de 5 ans.

La Cour Internationale de Justice (C.I.J.) juge les différends entre Etats.

Le Conseil de Tutelle (C.T.) administre les territoires sous tutelle.

2° L'UNESCO

Créée le 16 novembre 1945, l'UNESCO a pour objectif de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre les nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi , des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous . En

2000, l'UNESCO comptait 189 Etats membres et 5 membres associés. Ses organes directeurs sont : la Conférence Générale, le Conseil Exécutif et le Secrétariat.

La Conférence Générale (C.G.) est l'organe délibérant. Elle se compose des représentants de tous les Etats membres et membres associés. Elle crée des commissions, des comités et autres organes nécessaires à son fonctionnement.

Le Conseil Exécutif (C.E.) se compose de 58 Etats. Il est responsable de l'exécution du programme adopté par la Conférence Générale. Il se réunit au moins 4 fois au cours d'un biennium.

Le Secrétariat assure l'administration de l'Organisation. Il est dirigé par un Directeur Général élu par la Conférence Générale pour un mandat de 6 ans renouvelable une fois. Il comprend:

- 5 secteurs de programme dirigés chacun par un Assistant du Directeur Général.
- 2 secteurs de soutien dirigés chacun par un Sous-Directeur Général.
- 10 services centraux dirigés par des Assistants du Directeur Général - Adjoints.

Les Secteurs sont subdivisés en divisions dirigées par des Directeurs.

3° Les Commissions Nationales pour l'UNESCO

Les Commissions Nationales pour l'UNESCO ont pour fonction d'associer aux activités de l'Organisation les divers Départements ministériels, les services, les institutions, les organismes et les particuliers travaillant dans les domaines de compétence de l'UNESCO, de diffuser les informations et d'intéresser le public sur l'Organisation. Par leur intermédiaire, l'UNESCO associe les Etats membres à l'exécution et à l'évaluation de ses programmes .

La Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO (CNRU) fonctionne sur base de l'arrêté présidentiel n° 120/10 du 09/06/1975. Cet arrêté lui confère le statut de division au sein du MINEDUC, ce qui est de toute évidence insuffisant pour un organe appelé à coordonner les activités de divers départements ministériels et de divers autres horizons . Un séminaire-atelier organisé en 1995 a proposé de restructurer la CNRU dans le but de la rendre plus efficace.

Interventions des participants

Les interventions de participants ont porté sur:

- le reconnaissance internationale des diplômes rwandais par l'UNESCO
- le déséquilibre dans la répartition des postes à l'UNESCO en faveur des pays riches
- le retrait des USA de l'UNESCO
- le degré d'atteindre des objectifs de l'UNESCO

Concernant les diplômes rwandais, la réponse fut qu'ils sont reconnus dans les pays avec lesquels le Rwanda a signé une convention y relative, comme les pays membres du CAMES. Il existe également un projet d'harmonisation des programmes africains.

L'actuel Directeur Général de l'UNESCO a entrepris de corriger le déséquilibre dans la répartition des postes. Par ailleurs il existe des postes à repartitions géographique et des postes à compétition. Du reste, les Rwandais n'ont pas l'habitude de poser leur candidature aux postes vacants de l'UNESCO.

En 1984, les USA, prétextant la mauvaise gestion attribuée au Secrétariat , se sont retirés de l'UNESCO. Pour le moment ils n'ont pas encore réintégré l'Organisation.

Quant aux objectifs de l'UNESCO, ils ne sont pas encore atteints. Mais les idéaux à la base de sa création restent d'actualité, ils continuent à guider la communauté internationale .

Le deuxième exposé a porté sur : "Le système des Ecoles Associées de l'UNESCO " (par KALISA Callixte)

Le conférencier a brossé brièvement l'historique du système. Lancé en 1953 avec 33 écoles secondaires de 15 pays, il compte actuellement 6.000 établissements dans 164 pays d'Afrique, Asie, Etats arabes, Europe, Amérique latine, Amérique du Nord, Pacifique et Caraïbes.

L'orateur a ensuite parlé des objectifs des Ecoles Associées qui sont :

- Au niveau national : entreprendre des activités et travaux expérimentaux pour mettre au point de nouveaux matériels techniques et de nouvelles méthodes d'enseignement sur les thèmes de l'éducation pour la compréhension internationale.
- Au niveau international : échanges et contacts entre les institutions participantes. En ce qui concerne l'extension du système, celui-ci peut s'appliquer à toutes les écoles : préscolaires, primaires et secondaires. Il peut en outre avoir des partenaires sur le modèle d'une association qui peut regrouper élèves, enseignants, administratifs des écoles et même les communautés locales .

Le suivi et l'évaluation sont assurés par la Commission Nationale pour l'UNESCO ou un comité créé à cette fin. Étant donné les objectifs du système, le coordinateur doit avoir une certaine expérience professionnelle de l'enseignement .

Interventions des participants

Ces interventions ont porté sur les critères d'accès au SEA, les bénéfices que les écoles retirent de leur affiliation au SEA et la pauvreté des écoles, obstacle aux échanges interscolaires.

Concernant les conditions d'admission au SEA, les seul critère est le dynamisme des écoles, manifesté par leurs activités et une demande expresse d'en faire partie.

S'agissant des avantages de l'insertion dans le SEA, on peut citer la documentation régulière et une plus grande ouverture des élèves et des enseignants. Mais tout compte fait les résultats dépendent beaucoup de l'engagement des enseignants.

Pour favoriser les effets multiplicateurs des SEA, un projet en cours d'élaboration permettra de mettre les réalisations des écoles associées sur un site Internet, ainsi les autres écoles pourront en profiter.

Enfin un intervenant a souhaité qu'on multiplie des recyclages et des leçons modèles en faveur des enseignants engagés dans le S.E.A., afin qu'ils puissent s'imprégnier de la philosophie et des objectifs de ce système .

Le troisième exposé était des " Communications sur les rencontres internationales dans le cadre des Ecoles Associées "(Par M. MAKUZA Tebuka)"

1 ° La Rencontre internationale de Paris (21-27/10/1999)

Mr. Makuza, Directeur du Collège Adventiste de Gitwe, membre de la délégation rwandaise au Parlement des Enfants à Paris, a brossé pour les participants les grands moments de cette manifestation.

A l'invitation de l'Assemblée Nationale Française et de l'UNESCO, un Parlement Mondial des Enfants s'est réuni à Paris du 21 au 27/ 10/ 1999.

Il a rassemblé 350 jeunes ressortissants de 157 pays. Le Rwanda était représenté par 2 élèves, une fille et un garçon, et un accompagnateur. Pendant leur séjour, les enfants ont élaboré le projet d'un "Manifeste de la Jeunesse pour le XXI^e siècle ". Six thèmes ont été dégagés sur lesquels les enfants devaient réfléchir et trouver la structure du Manifeste:

- Paix et non-violence
- Education
- Environnement
- Développement économique et humain - Solidarité
- Culture, Communication et dialogue international

La rédaction du Manifeste a été précédé par des travaux en ateliers et le Manifeste a été adopté dans une plénière présidée par Mr. Fabius, Président de l'Assemblée Nationale Française. Il a été présenté à la 30e session de la Conférence Générale de l'UNESCO à ce moment-là et à l'Assemblée Générale de l'ONU à l'occasion de " l'Assemblée du millénaire " en automne 2000.

2. Forum des Jeunes sur le Patrimoine mondial Dakar (Sénégal) du 22 au 26 Août 1999 (Par M. MUKULIRA François)

Une autre rencontre a eu lieu sur l'île de Gorée au large de Dakar du 22 au 26/08/1999, autour du thème : le Patrimoine Mondial et la traite transatlantique. Elle

réunissait des élèves et des enseignants venus d'Afrique, d'Amérique, des Caraïbes et d'Europe. La délégation rwandaise, comprenant 3 personnes, était conduite par Mr. Mukulira, Directeur du Groupe scolaire de Bicumbi.

L' objectif principal de l'évocation de ce passé sinistre était que les jeunes puissent " comprendre le présent et préparer un avenir meilleur, dans un monde libéré de tous les esclavages "

La visite de l'île de Gorée, au lieu de la traite négrière, a sensibilisé les jeunes sur l'un des chapitres les plus tragiques de l'histoire de l'Afrique.

Interventions des participants

Beaucoup de questions portaient sur le rôle de l'UNESCO dans la résolution des problèmes exposés dans ces forums.

Que pense-t-elle du désarmement ? Pourquoi y-t-il blocage dans le recrutement des jeunes dans ses services ? Que fait-elle pour lutter contre l'esclavage et réclamer les compensations aux méfaits causés à l'Afrique par la traite négrière ?

Les conférenciers ont répondu en ces termes : l'UNESCO est une force morale et non une force coercitive. Elle donne des conseils et éduque à la promotion des valeurs positives. Les changements d'attitude ou de comportement dans les domaines précités ne peuvent être que progressifs et non immédiats . Par exemple, l'industrie de l'armement joue un grand rôle dans le commerce mondial et produit des bénéfices énormes. On ne peut donc pas obtenir la suppression immédiate d'une: pareille entreprise! Mais, la multiplication des manifestes, des déclarations, des recommandations peut , à la longue, emmener les responsables à changer de comportement. Concernant le recrutement des jeunes cadres par l'UNESCO, il existe au Secrétariat un programme spécial pour s'occuper du cas Quant aux compensations pour les conséquences de l'esclavage subies par l'Afrique, nous souhaitons que les pays concernés reconnaissent d'abord leur responsabilité dans ces méfaits et demandent pardon. Ce serait déjà un grand pas vers une discussion sur d'éventuelles compensations !

Le quatrième exposé portait sur: La Contribution de l'Histoire à la culture de la paix, à la tolérance, à la démocratie et aux droits de l'homme (par MUREKUMBA NZE Gratien)

Le conférencier a introduit son exposé par un rappel des domaines d'intervention de l'UNESCO au cours de cette décennie consacrée par les Nations-Unies à la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde.

Il a fait remarquer qu'à l'heure de la mondialisation, l'éducation à la culture de la paix entend former des hommes et des femmes appelés à se comporter, non plus comme citoyens de telle ou telle nation, mais comme des citoyens du monde et à développer des relations qui caractérisent une communauté conviviale. Il a présenté un tableau

illustrant les connaissances, les compétences et les valeurs à acquérir au cours de l'apprentissage .

L'exposant a ensuite rappelé les objectifs de l'enseignement de l'histoire au Rwanda qui consistent entre autres à former "un citoyen ayant développé l'esprit de tolérance et de démocratie" et " capable de s'intégrer dans son environnement". Il a fait remarquer que ces objectifs cadrent avec les principes et la philosophie de la société traditionnelle rwandaise, profondément attachée aux valeurs de paix et de convivialité.

Concernant les contenus d'apprentissage, le conférencier a expliqué, avec des exemples à l'appui, que ce qui est demandé aux professeurs n'est pas d'enseigner une nouvelle matière, mais plutôt de mieux exploiter les objectifs fixés, de les enrichir et de les amplifier.

L'approche méthodologique préconisée privilégie le principe d'actualisation et le principe d'activité. Les introductions de chapitre, les conclusions et les synthèses sont pour le professeur les moments privilégiés pour faire passer son message. Par ailleurs , il est conseillé d'intéresser les élèves à participer activement à l'élaboration de leur propre cours, afin de combler certaines lacunes ou rectifier certains récits historiques incomplets que l'on trouve encore dans plusieurs manuels scolaires. A cet effet, une série d'exercices ont été proposés en exemple.

La conclusion a souligné le rôle de l'école dans la promotion de la culture de la paix ainsi que la nécessité pour le professeur de développer dans sa classe un climat de paix, afin que le milieu scolaire soit en même temps un lieu d'apprentissage et d'expérimentation des valeurs de paix, de tolérance et de démocratie.

Les interventions des participants

Les interventions des participants ont tourné autour de la difficulté de l'enseignement de l'histoire du Rwanda au stade actuel et sur la réalité de la traite négrière au Rwanda. L'enseignement de l'histoire du Rwanda est délicat dans le contexte actuel. Il nécessite des professeurs de qualité dont nos écoles ne disposent pas suffisamment. De nombreux recyclages s'imposent.

Concernant les contenus d'enseignement, un accord est intervenu sur l'essentiel. Il y aura bientôt un cours d'histoire du Rwanda accepté par tous les usagers.

Quant à la traite négrière, elle a bel et bien existé au Rwanda, mais elle n'a pas connu l'ampleur qu'on observe ailleurs. Il y avait des marchés d'esclaves à l'intérieur du pays où l'on vendait des prisonniers de guerre. Mais nos rois n'ont jamais permis que leurs propres sujets soient vendus comme esclaves. Pour de plus amples informations, il existe une monographie récente consacrée à ce sujet. Il s'agit d'un mémoire de licence de la nommée MUJAWAYEZU Eugénie.

3. Rapport de la Journée du 01/06/2001

Le cinquième exposé a traité de la Contribution de l'enseignement de la géographie dans la protection de l'environnement (par M. RUTALI Gérard)

Le conférencier a d'abord parlé de l'état de dégradation continue de l'environnement au Rwanda. Il a signalé qu'avant l'indépendance il a existé des activités de lutte contre cette dégradation comme le reboisement, la lutte anti-érosive, l'introduction de plantes vivrières retenant le sol, etc. Toutes ces initiatives ont été interrompues au moment de l'indépendance et après, elles sont devenues très épisodiques. Mais, malgré tous ces essais, aucune initiative n'avait tenu compte de la formation ou de l'éducation de la population aux problèmes environnementaux.

L'orateur a ensuite relevé les principales causes de la dégradation de l'environnement qui sont :

- L'inadéquation entre la population et les ressources: pression démographique sur des terres pauvres insuffisantes.
- Absence d'une agriculture et d'un développement rural durables.
- Menaces de toutes sortes de l'équilibre des éco-systèmes naturels: feux de brousse, braconnage, brusques changements climatiques...
- Les sources d'énergies insuffisantes et mal exploitées
- Absence d'une gestion des déchets ménagers, liquides, solides et gazeux
- La société manque d'éducation, de formation et de sensibilisation environnementales

En ce qui concerne la relation entre la géographie et la protection de l'environnement, l'orateur a montré que les objectifs généraux du programme contiennent tous des notions d'éducation à l'environnement mais que, malheureusement, les problèmes environnementaux n'ont jamais été une priorité pour les enseignants. Ceux-ci devraient être recyclés dans ce domaine. L'école aussi devrait constituer un espace d'apprentissage, un lieu d'expériences où l'enfant acquiert les pratiques indispensables au respect, à l'amélioration et à la protection de l'environnement .

Les interventions des participants

Les interventions à cet exposé ont revêtu plutôt un caractère de commentaires et de suggestions. Un intervenant a fait remarquer que l'enseignement de la géographie, tel que suggéré dans l'exposé risque de conduire les élèves à étudier uniquement pour gagner des points et non pas nécessairement pour acquérir les valeurs souhaitées. Il lui a été répondu que ce même risque existe pour toutes les disciplines et pas seulement pour la géographie. Une autre intervention a porté sur le déplacement de la population occupant la forêt naturelle de Gishwati. Elle s'inquiète des conséquences socio-économiques de ce déplacement, tout en admettant le bien-fondé pour des motifs environnementaux.

Une dernière intervention propose que le séminaire-atelier fasse une recommandation sur les déchets qui polluent de plus en plus nos paysages et surtout nos villes .

Le sixième exposé a traité de L'exploitation du Kit " Patrimoine mondial aux mains des jeunes.(par MUKULIRA François)

Le conférencier a défini ce qu'est le Kit : matériel didactique adapté à l'enseignement d'une discipline, laissant une large part au professeur pour son utilisation et le choix de sa documentation personnelle à y ajouter. Il a ensuite présenté les chapitres thématiques concernés par le Kit "Patrimoine mondial" qui sont :

1. La Convention du Patrimoine mondial. C'est une convention passée entre l'UNESCO et les Etats Membres et qui concerne à la fois le patrimoine culturel et le patrimoine naturel. Ce patrimoine culturel et naturel est fragile et menacé. L'UNESCO a donc signé les accords avec les Etats pour la protection de ce patrimoine de l'humanité. Jusq'en 1998, 552 biens culturels et naturels étaient inscrits sur la liste des sites et biens considérés comme Patrimoine mondial
2. Le rôle de sites inscrits comme Patrimoine mondial.
Ils permettent de découvrir les croyances, les valeurs et les connaissances des peuples et des civilisations. Ces sites constituent l'environnement indispensable à la vie psychologique, religieuse, économique et à l'éducation de l'être humain
3. Patrimoine et tourisme
Le contrôle du tourisme est indispensable parce que celui-ci exerce une pression sur les sites culturels et naturels, d'où il faut des mesures pour gérer le nombre de visiteurs et leur comportement .
4. Patrimoine mondial et environnement
Le conférencier a insisté sur le fait qu'il faut agir ensemble et d'urgence pour réparer les dommages subis à cause de la dégradation générale de l'environnement.
Il a conclu en affirmant que ce Kit doit apprendre aux jeunes à connaître le patrimoine de l'humanité, l'aimer et agir pour sa protection .

Interventions des participants

L'exposé sur le Patrimoine mondial aux mains des jeunes a suscité un vif intérêt, exprimé à travers les interrogations et les suggestions variées. Celles-ci avaient trait spécialement:

- au rôle de l'UNESCO dans la protection du Patrimoine mondial et dans la récupération des biens culturels volés à l'époque coloniale,
- à la protection de l'environnement au Rwanda .

S'agissant des mesures à prendre à l'encontre des Etats qui négligent la protection du Patrimoine mondial se trouvant sur leur territoire, si ces Etats ont ratifié la Convention

relative à la protection du patrimoine culturel et naturel, l'UNESCO peut les rayer de la liste des Etats parties à ladite convention .

Pour la protection des sites en péril, l'UNESCO dispose d'un fonds de restauration alimenté par des cotisations des Etats parties à la convention et par des contributions volontaires .

Concernant les biens volés, il est possible de les récupérer, même en passant par la voie de la justice .

Un participant a exprimé son inquiétude que l'Internet pourrait constituer une menace pour le tourisme. D'autres ont objecté qu'il pourrait plutôt être un puissant moyen publicitaire.

Pour ce qui est du programme de protection des sols fragiles comme ceux du Bugesera, les participants ont appris que le Rwanda a récemment arrêté une politique nationale de l'environnement.

Enfin, un participant a émis le souhait que le Rwanda érige un grand mémorial national du génocide, à l'exemple du mémorial d'Hiroshima. Il lui a été répondu que le mémorial national du génocide a été érigé à Gisozi dans la mairie de la ville de Kigali .

4. TRAVAUX EN ATELIERS

Les participants ont été répartis en trois groupes. Le premier groupe, composé des professeurs d'histoire, devait relever dans les programmes d'histoire les chapitres les plus adaptés à l'insertion des thèmes relatifs à la paix, à la démocratie, à la tolérance et aux droits de l'homme. Le deuxième groupe, formé de professeurs de géographie, devait identifier dans les programmes de géographie les chapitres adaptés à l'éducation pour le respect et l'amélioration de l'environnement. Le troisième groupe enfin, composé de directeurs d'écoles, étaient invité à établir le plan d'activité pour l'année scolaire 2001-2002 et à examiner les possibilités de création d'une revue des Ecoles Associées.

ATELIER I. Identification de thèmes relatifs à la paix, à la tolérance, à la démocratie et aux droits de l'homme contenus dans les programmes d'Histoire .

<u>Intitulés des cours</u>	<u>Thèmes</u>
	1^{ères} années
1. Les sources orales	Paix
2. Peuplement	Paix
3. Organisation politique (marquée par les patriarches)	Droits de l'homme, paix démocratie, tolérance. Solidarité et paix
4. Organisation militaire et politique	
5. Le Rwanda colonial (les méfaits de la colonisation)	Droit à l'auto-détermination
6. Le Rwanda indépendant	Démocratie, Droits de l'homme
	2^{èmes} années
1. La période du Moyen Age (formation des royaumes africains et leur apogée)	Paix
2. Les grandes découvertes	Droits de l'homme
3. La résistance à la domination européenne	Droit à l'auto-détermination
4. Le 18 ^e s. : idées des philosophes	Droits de l'homme
5. La révolution française	Droits de l'homme Démocratie Règlement des conflits
	3^{èmes} années
1. La Révolution industrielle	Droits économiques, Démocratie
2. L'Amérique du Nord	Droits de l'homme Démocratie
3. Les deux Guerres mondiales	Règlement des conflits

4^{èmes} années Sciences Humaines

Les Grandes civilisations antiques

- Mésopotamie	Paix, droits de l'homme
- Palestine	Droits de l'homme
- Grèce	Démocratie
- Rome	Paix, unité, démocratie
- Inde	Droits de l'homme tolérance, paix
- Chine	Droits de l'homme tolérance Tolérance, droits de l'homme, paix

Les Temps Modernes

- Les grandes découvertes	Droits des autochtones
---------------------------	------------------------

ATELIER II. Identifier dans les programmes de Géographie les thèmes relatifs à la protection de l'Environnement

De la 1^{ere} à la 6^{eme} les thèmes relatifs à certains sujets de l'environnement sont les suivants:

- 1- L'atmosphère : L'homme et l'atmosphère
- 2- Le Climat : Les effets du climat sur les activités humaines, la faune et la flore.
- 3- L'Hydrologie : Hydrographie et protection du patrimoine eau.
- 4- Les sols : L'érosion et la conservation du sol.
- 5- Les activités économiques
 - a. Agriculture : les méthodes agro-pastorales
 - b. Exploitation forestière : L'homme et la forêt
 - c. Extraction minière : Extraction, carrière et environnement
 - d. L'énergie : L'énergie et l'environnement
 - e. Industrie : L'industrie et la pollution
 - f. Environnement et tourisme
 - g. La population africaine et l'urbanisation:
 - La croissance démographique
 - L'urbanisation dans le tiers-monde

ATELIER III : Etablir un plan d'activités pour 2001-2002 et examiner les possibilités de création d'une revue des Ecoles Associées.

- Les droits de l'enfant seront le thème qui guidera les activités de l'année scolaire 2001-2002. Ces droits seront enseignés à travers plusieurs activités tant scolaires que parascolaires (les débats, les poèmes, les théâtres, la célébration des journées internationales)
- Le premier trimestre sera occupé par les activités qui montreront le rôle de l'enfant dans la protection de l'environnement, cela dans le but de préparer la Journée nationale de l'arbre célébrée au mois de Décembre. Mais cette année, elle sera célébrée au mois de Novembre car Décembre sera occupé par d'autres activités.
- Au mois de Décembre, nous avons une date importante, le 10: " Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ". Pour préparer cette date, des conférences-débats et plusieurs enseignements sur les droits de l'homme devront être donnés dans les Ecoles Associées et, dans la mesure du possible, en dehors de l'école afin de les faire connaître et surtout les faire protéger.
- Le 8 Mars, Journée Internationale de la Femme aura une préparation active sur l'éducation de la fille par les débats entre garçons et filles, des conférences, des jeux de rôle
- Enfin la Journée de l'enfant africain a été choisie pour clore les activités de l'année. Comme les Ecoles Associées doivent rayonner dans le milieu où elles sont, elles s'organiseront pour penser aux enfants non scolarisés qui vivent une vie différentes de celle des élèves ; exemple, les enfants de la rue, les orphelins. On cherchera quelque chose qu'on peut faire pour eux .

Un consensus a été trouvé pour la création d'une Revue des Ecoles Associées. Elle sera semestrielle et contiendra les activités faites au cours de ce semestre dans les écoles respectives .Le n°1 paraîtra à la fin du mois d'avril 2002 et aura dans ses pages les activités de septembre, octobre, novembre et décembre 2001, janvier, février, mars et avril 2002. Le numéro suivant paraîtra fin janvier 2003 et contiendra les activités réalisées de mai 2002 à janvier 2003. Les modalités pratiques d'édition de la revue sont en étude.

5. RECOMMANDATIONS

Le Séminaire - atelier sur la formation des coordinateurs des Ecoles Associées de l'UNESCO au Rwanda, organisé à Kigali du 31 mai au 1er Juin 2001 a échangé sur les thèmes suivants:

- Le Système des Nations-Unies, l'UNESCO et les Commissions Nationales
- Le Systèmes des Ecoles Associées de l'UNESCO
- Communications sur les rencontres Internationales dans le cadre des Ecoles Associées
- Contribution de l'Enseignement de l'Histoire à la Culture de la Paix, à la tolérance, à la démocratie et aux droits de l'Homme
- Contribution de l'Enseignement de la Géographie à la protection de l'environnement
- Exploitation du kit "Patrimoine mondial aux mains des jeunes".

Après les exposés et les débats, trois ateliers ont été constitués et ont traité les thèmes suivants :

Atelier I. : Identifier dans les programmes d'histoire les thèmes relatifs à la paix, la démocratie, la tolérance et les droits de l'homme;

Atelier II. : Identifier dans les programmes de géographie les thèmes relatifs à l'environnement;

Atelier III. : Etablir un plan d'activités des Ecoles Associées pour l'année 2001/2002

A l'issue de ces ateliers, les participants au Séminaire ont émis les recommandations suivantes

ATELIER n° I.

A l'adresse du Ministère de l'Education

1. Organiser des recyclages pour les professeurs d'histoire ;
2. Concernant les parties d'histoire sur lesquelles il n'existe pas de concessus, réunir les professeurs d'histoire qui s'entendent et donneront aux concepteurs de programmes des suggestions sur les contenus à enseigner ;
3. Certaines écoles enseignent l'histoire du Rwanda, d'autres pas. Le Ministère doit donner des directives claires à ce sujet ;
4. Dans la Section Sciences Humaines, le programme d'histoire manque d'équilibre et ne respecte pas suffisamment l'ordre chronologique. Les séminaristes recommandent une meilleure répartition des matières sur les trois années .
5. Compte tenu de l'importance de l'histoire dans l'éducation à la culture de la paix, le séminaire recommande l'insertion de cette discipline dans les sections scientifiques et techniques.

ATELIER n° II.

A l'adresse du Gouvernement rwandais

1. Mettre sur pied un système décentralisé des comités de gestion de l'environnement au niveau des secteurs et des districts urbains et ruraux. Ces comités auront la mission principale de sensibiliser la population à l'éducation environnementale.
2. Mettre en place un comité national de suivi des recommandations émises par les séminaires et les journées dédiés à l'environnement.
3. Appuyer des recherches visant à adapter la science, la technique et l'agriculture à l'environnement.

A l'adresse de la société civile

Soutenir et encourager l'Association Rwandaise des écologistes (ARECORWANDA NZIZA) dans ses initiatives combien louables.

A l'adresse du Ministère de l'Education

1. Créer un Institut Supérieur de Sylviculture.
2. Développer les relations avec la famille, la communauté de telle sorte qu'il n'y ait aucune rupture entre les programmes scolaires et les pratiques de la communauté, car l'école a pour mission entre autres d'être un centre de rayonnement dans son milieu.
3. Promouvoir l'environnement dans les écoles en mettant sur pied des clubs d'environnement "amis de la nature ", " club d'environnement ", etc... D'autres stratégies ou recommandations sont toujours intéressantes pour sauver notre vie grâce à un environnement sain.
4. Au moment de l'élaboration des programmes, mettre en évidence les thèmes en rapport avec l'environnement.
5. Enrichir la documentation en matière d'environnement.
6. Organiser un Séminaire-atelier pour les enseignants du secondaire sur la géographie et l'environnement.

A l'adresse de la Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO

Etaler la formation des coordinateurs sur 3 ou 4 jours et même plus car deux jours sont vraiment insuffisants .

ATELIER n°III

A l'adresse du Ministère de l'Education, de l'UNICEF et de l'UNESCO

1. Vu le programme déjà établi sur l'enseignement des droits de l'homme au primaire et au secondaire, mettre à la disposition des élèves une documentation suffisante en rapport avec les droits de l'homme, la résolution pacifique des conflits...
2. Conseiller aux éducateurs de stimuler les enfants à vivre au quotidien les activités en rapport avec les idéaux de l'UNESCO.

A l'adresse de la Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO

Contacter les bailleurs de fonds et solliciter leur appui financier au fonctionnement durable et extensible des activités des Ecoles Associées .

Les participants au Séminaire-atelier de formation des Coordinateurs des Ecoles Associées de l'UNESCO au Rwanda remercient le Ministère de l'Education, à travers la Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO d'avoir organisé et animé cette rencontre. Ils remercient également l'UNESCO pour avoir voulu assurer son organisation financière .

6. DISCOURS DE CLOTURE

ALLOCUTION PRONONCEE PAR MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL AU MINISTERE DE L'EDUCATION A LA CLOTURE DU SEMINAIRE-ATELIER SUR LA FORMATION DES COORDINATEURS DU SYSTEME DES ECOLES ASSOCIEES DE L'UNESCO AU RWANDA.

Monsieur le Représentant et Chef de Bureau de l'UNESCO-KIGALI,
Distingués invités,
Mes dames, Messieurs les participants,

Nous voici au terme de notre séminaire-atelier sur la formation élargie des coordinateurs du système des écoles associées de l'UNESCO au Rwanda.

Les thèmes de réflexion ont été essentiellement axés sur la contribution de l'enseignement de l'histoire à la culture de la paix, à la tolérance, à la démocratie et aux droits de l'homme, ainsi que celui de la géographie à la protection de l'environnement.

A l'issue de ces deux journées, et vu le climat de travail sérieux qui les a caractérisé, nous ne doutons pas que vos échanges ont été enrichissants et fructueux. Les exposés sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie vous ont permis de dégager les pistes de recherche d'une méthodologie participative par laquelle les élèves eux-mêmes, avec l'aide de leurs professeurs, contribueront à la diffusion des idéaux de tolérance, de paix, de démocratie dans un environnement sain.

Mesdames et Messieurs,

Les conclusions et recommandations étant exprimées et le plan des activités futures étant adopté, nous espérons que tous les participants ici-présents s'atteleront à leur mise en application par des réalisations concrètes dans vos écoles respectives. Les invitations ayant été adressées à toutes les provinces du pays, nous souhaiterions que les écoles pilotes actuelles influencent et accélèrent l'adhésion des autres écoles sous votre impulsion.

Je remercie tous les invités et participants dont la contribution par différentes interventions et l'assiduité aux travaux des ateliers, ont rendu possible la réussite du présent séminaire.

Je voudrais encore une fois remercier particulièrement l'UNESCO qui a facilité la tenue de ce séminaire, les facilitateurs, les rapporteurs et tout le personnel d'appui dont le dévouement a permis la réussite de cette rencontre.

Je vous remercie.

ANNEXES

A n n e x e 1 : L E S C O M M U N I C A T I O N S D E S C O N F E R E N C I E R S

1^{ère} Communication: LE SYSTEME DES NATIONS UNIES, L'UNESCO ET LES COMMISSIONS NATIONALES(*Par M. BAHIZI Eliphaz, Secrétaire Permanent de la CNRU*)

1. Le Système des Nations Unies (ONU)

1.1. Les Organes principaux de l'Organisation des Nations Unies sont :

- La Cour internationale de justice
- Le Conseil économique et social
- Le Conseil de tutelle
- Le Conseil de sécurité
- L'Assemblée générale
- Le Secrétariat

L'Assemblée Générale

Elle comprend tous les pays membres. Elle forme les Grandes Commissions, les Commissions régionales (ex. la Commission économique pour l'Afrique - CEA), les Comités de session, les Organes ad hoc, les Organes subsidiaires et Organes apparentés ... Elle a également créé l'UNRWA (Office de secours et de travaux des NU pour les réfugiés de Palestine) et l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique).

Le Conseil économique et social

Plusieurs Programmes, Organismes et Institutions spécialisées des NU sont rattachés à cet organe. Parmi les plus connus, nous citerons par exemple

A. PROGRAMMES

- PNUD (Programme des NU pour le Développement) auquel se rattachent UNIFEM (Fonds de développement des NU pour la femme) et VNU (Volontaires des NU) ;
- UNICEF (Fonds des NU pour l'Enfance) ;
- PNUE (Programme des NU pour l'Environnement) ;
- FNUAP (Fonds des NU pour la population) ;
- UNOPS (Bureau des NU pour les services d'appui aux projets) ;
- PAM (Programme Alimentaire Mondial) ;
- Groupe Banque Mondiale

- BIRD (Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement);
- AID (Association Internationale de Développement) ;
- SFI (Société Financière Internationale) ;
- AMGI (Agence Multilatérale de Garantie des Investissements) ;
- FMI (Fonds Monétaire International) ;
- FIDA (Fonds International de Développement Agricole) ;
- ONUDI (Organisation des NU pour le Développement Industriel) ;
- OMC (Organisation Mondiale de Commerce) ;
- CCI (Centre de Commerce International) ;
- CNUCED (Conférence des NU sur le Commerce et le Développement)
- CNUEH (Centre des NU pour les Etablissements Humains) ;

B. AUTRES ORGANISMES

- HCR (Haut Commissariat des NU pour les Réfugiés) ;
- HCDH (Haut Commissaire des NU pour les Droits de l'Homme) ;
- INSTRAW (Institut International de Recherche et de Formation pour la Promotion de la Femme) ;
- BCDPC (Bureau de Contrôle des Drogues et de la Prévention) ;

C. INSTITUTIONS SPECIALISEES

- UNESCO (Organisation des NU pour l'Education, la Science et la Culture),+ communication ;
- FAO (Organisation de NU pour l'Alimentation et l'Agriculture) ;
- OIT (Organisation Internationale du Travail) ;
- OMS (Organisation Mondiale de la Santé) ;
- OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) ;
- UPU (Union Postale Internationale) ;
- UIT (Union Internationale des Télécommunications) ;
- OMM (Organisation Météorologique Mondiale) ;
- OMI (Organisation Maritime Internationale) ;
- OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) ;
- UNIDIR (Institut des NU pour la Recherche sur le Désarmement) ;
- UNITAR (Institut des NU pour la Formation et la Recherche) ;
- UNU (Université de NU) ;
- UNICRI (Institut Inter- Régional de Recherche des NU sur la Criminalité et la Justice).

Le Conseil de sécurité

Il est chargé des opérations de maintien de la paix et comprend :

- ❖ Le Comité d'état major
- ❖ Les Comités permanents ad hoc
- ❖ Le Tribunal International pour l'ex-Yougoslavie;
- ❖ Le Tribunal International pour le Rwanda
- ❖ L'UNISCOM (Bureau de la Commission spéciale pour l'Iraq).

Le Secrétariat comprend :

- Le Cabinet du Secrétaire Général ;
- Le Bureau des services de contrôle interne ;
- Le Bureau des affaires juridiques ;
- Le Département des affaires politiques ;
- Le Département de désarmement ;
- Le Département des opérations de maintien de la paix;
- Le Bureau de coordination des affaires humanitaires ;
- Le Département des affaires économiques et sociales ;
- Le Département des affaires de l'Assemblée Générale et des services de la Conférence ;
- Le Département de l'information ;
- Le Département de la Gestion ;
- Le Bureau de coordination des NU pour les questions de sécurité ;
- Les Offices des NU de Genève, Vienne et Nairobi.

II. L'UNESCO

L'idée d'une coopération intellectuelle multilatérale avait été envisagée dès la fin de la première guerre mondiale en 1918. Mais la Convention créant l'Organisation des NU pour l'éducation, la Science et la Culture a été adoptée à Londres le 16 novembre 1945. Elle fut modifiée par la Conférence Générale lors de ses plusieurs sessions dont la dernière est la 29^{ème} d'octobre - novembre 1999.

Son but principal est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant par l'éducation, la science, la culture et la communication la collaboration entre les nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des NU reconnaît à tous les peuples (Article 1, alinéa 1 de l'Acte constitutif).

Sa philosophie est que « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

Tous les Etats membres de l'ONU possèdent le droit de faire partie de l'UNESCO. En 2000, on comptait 189 Etats membres et 5 Membres Associés.(territoires ou groupe de territoires qui n'assument pas eux-mêmes la responsabilité de la conduite de leurs relations extérieures : **Antilles néerlandaises, Aruba, îles Vierges britanniques, îles Caïmanes, Macao**).

Les Organes Directeurs de l'UNESCO sont: La Conférence Générale, Le Conseil Exécutif et Le Secrétariat.

La Conférence Générale

Elle se compose des Représentants de tous les Etats Membres et Membres Associés. Chaque Gouvernement nomme 5 Représentants choisis après consultation de la Commission Nationale. Chaque Etat dispose d'une voix à la Conférence Générale. C'est cette dernière qui détermine l'orientation et la ligne de conduite de l'Organisation. Elle se prononce sur les programmes qui lui sont soumis par le Conseil Exécutif. Elle élit les membres de ce dernier. La Conférence Générale se réunit une fois les 2 ans en session ordinaire. Elle crée des Commissions tant spéciales que techniques et autres organes subsidiaires pouvant être nécessaires à son fonctionnement : au cours de la 30^e session en 1999 par exemple, il y avait: 4 Comités, et 6 Commissions, à savoir :

- Le Comité de Siège (HQ) : 25 Etats
- Le Comité juridique (LEG) : 21 Etats
- Le Comité de vérification des pouvoirs (CRE) : 9 Etats
- Le Comité des candidatures (NOM) : tous les Chefs des délégations

Commission I :	Modalités d'action de l'UNESCO et activités transversales
Commission II :	Education
Commission III :	Sciences exactes et naturelles, sociales et humaines
Commission IV :	Culture
Commission V :	Communication et information
Commission VI :	Commission administrative

Six langues sont utilisées à la Conférence générale : Anglais, Français, Arabe, Chinois, Espagnol et Russe. C'est la C.G. qui élit également les membres des Comités intergouvernementaux ci-après :

Conseil du BIE	(Bureau International d'Education) : 28 Etats
Conseil MAB	(Man and Biosphere)
Conseil PICG	(Programme hydrologique international)
Conseil MOST	(Gestion des transformations sociales)
Comité CIGEPS	(Education physique et sport)
Comité PIDC	(Programme international pour le développement de la communication)
Comité PII	(Programme intergouvernemental d'informatique)
Comité PIT	(Programme intergouvernemental d'information pour tous)
Comité IGBC	(Comité international de Bioéthique).

Le Conseil Exécutif

Il est composé de 58 Etats élus par la C.G. Chaque pays membre désigne un Représentant mais peut également désigner des Suppléants. Le C.E. prépare l'ordre du jour des sessions de la C.G. Il est responsable de l'exécution du programme adopté par la Conférence Générale. Le C.E. étudie le programme de travail de l'UNESCO ainsi que les prévisions budgétaires correspondantes que lui soumet le Directeur

Général. Il se réunit en session ordinaire au moins 4 fois au cours d'un exercice biennal Le C.E. comprend également des Comités et des Commissions :

Comité sur les Conventions et Recommandations (CR) : 29 Etats

Comité sur les ONG (ONG) : 24 Etats

Commission du Programme et des Relations extérieures(RX) : 58 Etats

Comité Spécial (SP) : 18 Etats

Equipe spéciale de réflexion sur l'UNESCO au XXI ^{ème} siècle: 18 Etats

Groupe d'Experts des questions financières et administratives : 12 Etats.

Les 58 Etats Membres se répartissent par Région comme suit :

REGION I	: EUROPE DE L'OUEST	:	9 Sièges pour 26 Etats
REGION II	: EUROPE DE L'EST	:	7 Sièges pour 24 Etats
REGION III	: AMERIQUE LATINE ET CARAIBES	:	10 Sièges pour 33 Etats
REGION IV	: ASIE ET PACIFIQUE	:	12 Sièges pour 41 Etats
REGION VA	: AFRIQUE	:	14 Sièges pour 46 Etats
ET VB	: PAYS ARABES	:	6 Sièges pour 18 Etats.

Le Secrétariat : Directeur général + le Personnel

Le Directeur Général est proposé par le C.E. et est nommé par la C.G. pour une période de 6 ans. Il peut être nommé pour un second mandat de 6 ans au terme duquel il n'est plus éligible. L'actuel DG est le japonais KOICHIRO MATSUURA, nommé en 1999.

Le DG nomme le personnel du Secrétariat conformément au statut du personnel qui est soumis à l'approbation de la CG. Les responsabilités du DG et du Personnel ont un caractère exclusivement international. Dans l'accomplissement de leur devoir, ils ne demandent et ne reçoivent d'instructions d'aucun Gouvernement ni d'aucune autorité étrangère à l'Organisation. Les Etats s'engagent à respecter ce caractère international et à ne pas chercher à les influencer dans l'accomplissement de leur tâche (article VI de l'Acte Constitutif).

Le DG vient de restructurer le Secrétariat qui comprend actuellement :

➤ 5 Secteurs de Programme

EDUCATION (ED),
SCIENCES EXACTES ET NATURELLES (SC),
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS),
CULTURE (CLT),
COMMUNICATION ET INFORMATION (CI).

➤ **2 Secteurs de soutien**
RELATIONS EXTERIEURES (ERC)
ADMINISTRATION (ADM)

➤ **10 Services centraux**

BSP	(Planification et Stratégie)
BB	(Budget)
HRM	(Gestion des Ressources Humaines)
BFC	(Coordination des Unités Hors Siège)
BPIC	(Information du Public)
IOS	(Office de Contrôle Interne)
LA	(Affaires Juridiques)
SCG	(Secrétariat de la CG)
SCX	(Secrétariat du CE)
AFR	(Département Afrique)

Les Secteurs du Programme sont dirigés chacun par un ADG (Assistant du DG) ; un Service central par un ADG-Adjoint et un Service de soutien par un DADG (Sous Directeur Général). Chaque Secteur est subdivisé en Divisions dirigées chacune par un Directeur de rang DI ou D2.

Les Divisions

Secteur ED :	Bas (Education de base) STV (<u>Ens. Techn. et</u> Professionnel) HED (Ens. Supérieur) EPS (Politiques et stratégies éducatives) PEQ (Promotion de la qualité de l'éducation)
Secteur SC :	BES (Sciences fondamentales et Sciences de l'Ingénieur) GEO (Sciences de la terre) ECO (Sciences écologiques) HYD (Sciences de l'eau) AP (Analyse des politiques scientifiques) COI (Secrétariat de la Commission Océanographique)
Secteur SHS :	SRP (Recherches et politiques en Sciences Sociales) HPE (SC humaines, philosophie, éthique des Sciences et de la technologie) HRS (Droits de l'homme, démocratie, paix et tolérance) APS (Anticipation, études, et prospectives) CRP (Coopération pour la recherche de la paix)
Secteur CLT :	CH (Patrimoine culturel) ACE (Arts et entreprise culturelle) CP (Politiques culturelles)

ICD (Dialogue inter-culturel)
WHC (Centre UNESCO pour le patrimoine mondial)

Secteur CI : FED (Liberté d'expression, démocratie et paix)
COM (Développement de la communication)
INF (Société d'information)

Secteur ERC : RMS (Relations avec les Etats membres)
NCP (Relations avec les CNU et les Nouveaux Partenaires)
RIO (Relations avec les ONGs)
XBF (Coopération avec les sources extrabudgétaires)

EMBLEME DE L'UNESCO-SCEAU OFFICIEL (adopté par la 8^{ème} session par la résolution 8C.IV.1.8.21 9.)



Son utilisation notamment à des fins commerciales doit être autorisée par le DG. La demande doit passer par la CNU qui donne son avis.

Le PP (Programme de Participation)

Environ 5 pour cent du budget (24M de \$ US sur un total de 540 M pour le PP 2000-2001).

Montant à demander: 26 000\$ au maximum pour une demande nationale et 35 000\$ pour une demande sous régionale ou régionale avec l'appui d'autres pays.

Aides demandées :

- Services de spécialistes
- Bourses de perfectionnement
- Publication, documentation, périodiques
- Matériel excepté véhicule
- Conférences, séminaires, réunions.

II. Les Commissions Nationales pour l'UNESCO (CNU)

L'UNESCO est le seul Organisme spécialisé des Nations Unies à disposer de telles structures. L'article VII de l'Acte Constitutif de l'UNESCO stipule que chaque Etat membre prendra des dispositions appropriées à sa situation particulière pour associer aux travaux de l'Organisation les principaux groupes nationaux (Enseignants, Journalistes, Syndicats, Muséologues, Archivistes, Chercheurs, Scientifiques, Artistes,

etc.) qui s'intéressent aux problèmes d'éducation, de recherche scientifique et de culture, de préférence en constituant une Commission Nationale où seront représentés le Gouvernement et les différents groupes.

Par l'intermédiaire des Commissions Nationales, l'UNESCO associe les Etats Membres à l'exécution et à l'évaluation de ses programmes. Une charte des Commissions Nationales a été adoptée en 1978 par la Conférence Générale. En vertu de cette charte, les C.N.U. ont pour fonction d'associer aux activités, de l'UNESCO les divers Départements ministériels, les services, les Institutions, les organisations et les particuliers qui travaillent à l'avancement de l'Education, de la Science, de la Culture et de l'Information, de manière à mettre tous les Etats membres en mesure de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité, de participer de manière croissante à l'action de l'UNESCO, à diffuser les informations sur les objectifs, le programmes et les activités de l'Organisation et s'efforcent d'y intéresser l'opinion publique. En outre, les Commissions Nationales constituent pour l'UNESCO d'importantes sources d'information sur les besoins et les priorités nationales dans les domaines de l'Education, des Sciences, de la Culture et de l'Information, permettant à l'Organisation de mieux tenir compte dans ses programmes des besoins des Etats membres.

Une CNU doit identifier les points de convergence entre l'agenda national d'un pays donné et l'agenda multilatéral adopté par les Etats membres lors de la Conférence Générale.

Le rôle des C.N.U. a été renforcé par plusieurs résolutions de la Conférence Générale (Résolutions 14C/5.21 ; 25C/15.212 ; 26C/132 ; 28C/13.12 et 29C/62 et 87). Elles ont été déclarées « Partenaires primordiaux de l'UNESCO » lors de la 27eme session de la Conférence Générale. On compte aujourd'hui 189 CNU.

La Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO (CNRU).

La CNRU a été établie en 1975 par l'Arrêté Présidentiel n°120/10 du 9/6/1975 qui lui donnait un statut de division au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Elle comprenait 19 membres dont 7 membres d'office représentant les départements ministériels et 12 personnes représentant les Institutions d'Enseignement Supérieur, celles de Recherches, la Culture et les Personnalités spécialisées dans les domaines de compétence de l'Organisation.

Cette faiblesse statutaire ne lui permettait pas de remplir ses fonctions interministérielles et intersectorielles dans les domaines de compétences de l'UNESCO. C'est pourquoi en 1995, un séminaire-atelier proposa une restructuration de la CNRU afin qu'elle puisse devenir opérationnelle. Le nouveau projet de loi modifiant l'Arrêté Présidentiel de 1975, prévoit une CNRU avec 37 personnes dont 20 membres représentant les départements Gouvernementaux, 7 les Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche, 5 la Société civile et 5 Personnalités choisies pour leurs compétences dans les domaines de l'Education, les Sciences, la Culture, la Communication et l'Informatique.

2ème Communication: LE SYSTEME DES ECOLES ASSOCIEES DE L'UNESCO (SEA)
(par KALISA Callixte, CNRU, S/Commission Jeunesse, Ecoles Associées et Clubs UNESCO)

1. Introduction

L'UNESCO est une organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture. C'est un organisme intergouvernemental et l'une des institutions spécialisées du système des Nations Unies. Elle a été créée au lendemain de la terrible guerre connue sous le nom de la deuxième guerre mondiale. La convention créant l'UNESCO a été adoptée à Londres le 16 novembre 1945 et son Acte Constitutif est entré en vigueur le 4 novembre 1946 à la suite de sa ratification par 20 Etats membres. Elle a comme objectif le maintien de la paix et de la sécurité par le truchement de l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations. Par cette voie sera ainsi assuré : le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue et de religion.

Sa philosophie est que : « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». L'éducation est alors au centre de toute stratégie d'édification à la paix. C'est par l'éducation que peut être le plus largement dispensée une initiation aux valeurs, aux aptitudes et aux connaissances qui fondent le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, le rejet de la violence et l'esprit de la tolérance, la compréhension et l'appréciation mutuelle entre individus, groupes et nations. Après la fondation de l'UNESCO en 1946, les éducateurs travaillant avec elle, ont formulé un nombre impressionnant de nouvelles idées et recommandations sur l'éducation pour la compréhension internationale. C'est de cette idée qu'ont été lancés les premiers jalons du système des Ecoles Associées.

II. Historique du SEA

Le système des Ecoles Associées de l'UNESCO (SEA) est un réseau regroupant des écoles qui, dans le monde entier sont foncièrement attachées aux idéaux de l'UNESCO. Le système des écoles associées a été lancé en 1953, avec 33 écoles secondaires dans 15 Etats membres. Il était au départ un petit projet à caractère expérimental qui visait à préparer les enfants et les jeunes à agir pour promouvoir la compréhension et la coopération internationale. En l'espace de quarante ans, le système est devenu un réseau mondial regroupant plus de 2800 établissements dans quelque 114 pays.

En 1974, une recommandation relative à l'éducation pour la compréhension internationale attirant particulièrement l'attention sur le rôle du SEA et invitant les Etats membres de mettre à profit l'expérience acquise par les écoles associées a été adoptée par la Conférence Générale.

A sa vingt-troisième session, tenue en 1985, la Conférence Générale de l'UNESCO a adopté la résolution 13.5 invitant les Etats membres à accorder plus d'attention au perfectionnement de l'activité des Ecoles Associées et à faire connaître à la communauté pédagogique et culturelle de leurs pays, les objectifs et les tâches des Ecoles Associées ainsi que leur développement et leurs succès.

A sa vingt-cinquième session , tenue en 1989, la Conférence Générale dans son plan à moyen terme pour 1990-1995, au titre du programme VIL1. « La paix dans l'esprit des hommes », a autorisé en particulier le Directeur Général à poursuivre la mise en oeuvre de la recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationale et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet, en particulier par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan intégré pour le développement de l'éducation à vocation internationale à tous les niveaux et pour tous les types d'éducation, en développant le système des écoles associées, ainsi qu'à préparer et diffuser des programmes et matériels types appropriés pour l'éducation à vocation internationale.

A sa trentième session, tenue en 1999, la Conférence Générale, dans projet transdisciplinaire vers une culture de la paix, au titre de l'unité 2, « Eduquer pour une culture de la paix », la Conférence Générale a autorisé le Directeur Général à mettre en oeuvre sur base de recommandations du Groupe de travail temporaire du Conseil Exécutif sur l'éducation aux droits de l'homme, le plan d'action correspondant à cette unité afin de contribuer au développement de politiques éducatives qui inscrivent l'objectif d'éducation pour une culture de la paix au cœur même du processus éducatif et de développer et d'améliorer le Réseau du système des écoles associées, en favorisant la reconnaissance de son rôle pilote dans la promotion de l'innovation éducative, en renforçant son impact sur les systèmes nationaux et en intensifiant la communication et la coopération entre ses membres.

L'efficacité et l'appui offert au S.E.A. par l'UNESCO et les pays membres ont fait que le système se répande à travers tout le monde entier. Les écoles associées se rencontrent en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, dans les Etats arabes, en Europe, en Amérique latine, aux Caraïbes et en Amérique du Nord. Elles se trouvent dans des pays de systèmes culturels, économiques et sociaux différents et de niveaux de développement très divers. De 33 écoles secondaires réparties dans 15 Etats membres, elles sont passées à 2000 en 1985 et à plus de 5000 en 1998. Actuellement le système des Ecoles Associées compte plus de 6000 écoles dans 164 pays.

III. Les objectifs du S.E.A.

Les objectifs des Ecoles Associées de l'UNESCO se définissent sur deux niveaux : national et international.

- Au niveau national, les écoles associées doivent entreprendre des activités et travaux expérimentaux en vue de mettre au point de nouveaux matériels, techniques et méthodes d'enseignement efficaces sur les thèmes précis de

l'éducation pour la compréhension internationale. Le système doit favoriser l'effet multiplicateur en faisant connaître les résultats obtenus, pour que d'autres écoles du pays se familiarisent avec les travaux en cours et entreprennent elles aussi des activités du même ordre.

- Au niveau international, le S.E.A. doit privilégier des échanges d'informations pour encourager les contacts et les liaisons entre les institutions participantes. Il s'agit de partager les expériences acquises. Les thèmes principaux abordés par SEA recouvrent les problèmes interdépendants qui sont :
 - Problèmes mondiaux et systèmes des Nations Unies
 - Droits de l'homme et démocratie
 - Apprentissage interculturel
 - Question d'environnement.

IV. Le fonctionnement du Système des Ecoles Associées

i) Mise en place du S.E.A. dans un Etat membre

Il n'existe pas de méthode universelle pour mettre en route le système des écoles associées dans un Etat membre. En règle générale, la Commission Nationale pour l'UNESCO invite un certain nombre d'écoles, qui ont déjà mené des activités expérimentales ou novatrices ou qui sont dynamiques et intéressées par l'éducation internationale, à participer au système. Les Ecoles Associées sont des établissements publics ou privés, situés en zones urbaines ou rurales.

Les écoles et institutions qui souhaitent participer au système des écoles associées doivent tout d'abord entrer en contact avec la Commission Nationale pour l'UNESCO. La Commission leur demandera de remplir une demande de participation en expliquant les objectifs et la nature des activités qu'elles ont l'intention d'entreprendre, et de s'engager à rester affiliées au système pendant deux ans au minimum. Les demandes de participation doivent être renvoyées à la Commission Nationale pour l'UNESCO qui les transmet au siège de l'UNESCO pour examen et approbation.

Une institution qui a été admise à l'adhésion est tenue à la fin de chaque année scolaire, de présenter un rapport au coordonnateur national qui en transmet un exemplaire à l'UNESCO. Au niveau de l'école, pour faire démarrer le système, il est conseillé d'établir un groupe de travail, composé d'enseignants, d'élèves et de parents. Ce groupe est invité à bien réfléchir sur un thème ou projet correspondant au caractère spécifique de chaque école, si possible en relation avec l'environnement (la communauté) de l'école.

ii) L'exploitation des principaux thèmes d'étude dans les Ecoles Associées

La participation au système n'implique pas nécessairement un surcroît de travail pour l'enseignant. Il s'agit davantage de faire ressortir la dimension internationale des matières du programme que de l'étudier isolément. L'enseignant fait son cours en respectant le programme établi et s'efforce d'élargir le débat sur les problèmes locaux ou nationaux pour montrer leurs prolongements à l'échelle régionale et internationale.

- Pour l'éducation à vocation internationale, il a été constaté qu'on peut la dispenser dans plusieurs matières : l'histoire, la géographie, les sciences sociales, les sciences exactes et, les langues L'enseignement de l'histoire peut être un excellent vecteur de compréhension mutuelle surtout entre pays voisins à condition qu'il ne se limite pas à l'exaltation exclusive de l'identité nationale. La langue par exemple est plus qu'un instrument de communication. L'expérience du plurilinguisme, surtout si elle est réalisée à un très jeune âge, peut être une excellente initiation à la pluralité des cultures et des croyances et favoriser ainsi la compréhension interculturelle et le dialogue entre les personnes. Dans un monde au caractère pluriculturel et multiracial de plus en plus prononcé, l'expérience des autres pays et des autres cultures peut déjà se vivre aux niveaux local et national. On peut inviter les associations d'immigrés et les ambassades et les centres culturels des autres nations pour exposer sur leurs pays et leur rôle dans la famille des Nations Unies afin de promouvoir une meilleure appréciation des coutumes, traditions et valeurs d'autrui.
- Pour les droits de l'homme on peut examiner et discuter en classe de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration des droits de l'enfant et des efforts actuels en vue d'appliquer ces instruments internationaux.
- Pour les problèmes mondiaux, on peut débattre de la faim, des maladies, du chômage, de l'analphabétisme, de la condition de la femme, de la démographie.

De ces discussions, on soulève les implications au plan local, national et international. A mesure que les étudiants passent en revue les solutions possibles, ils commencent à entrevoir plus clairement la contribution de l'organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées à leur solution.

- Pour l'homme et son environnement, on peut aborder en classe les thèmes relatifs à la pollution, à l'énergie, à la conservation des forêts, à la recherche océanique, à l'érosion des sols et conservation des ressources en eau, à la contribution de la science à l'avenir de l'humanité. La réflexion en classe peut déboucher sur des projets à vocation communautaire destinés à résoudre des problèmes locaux ou nationaux.

iii) Les implications pour l'enseignant au niveau de son travail quotidien

La participation au SEA comporte des avantages considérables pour l'enseignant.

- Il a la possibilité de contribuer directement et de façon efficace à la promotion de l'éducation pour la compréhension internationale et la paix
- Il a plus de chance et de possibilité de perfectionner ses méthodes d'enseignement des matières inscrites au programme.
- Il s'ouvre aux occasions d'innover, d'élaborer et d'expérimenter de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux pédagogiques.
- Il développe des contacts avec d'autres enseignants nationaux et étrangers par des échanges d'informations, d'idées et d'expériences dans le domaine de l'éducation pour la compréhension internationale..
- Il y a également possibilité d'être en contact direct avec l'UNESCO et de recevoir la documentation des organisations internationales.

Les avantages

- Dans les établissements préscolaires et jardins d'enfants

A ce stade, l'éducation pour la compréhension internationale doit essentiellement viser à doter l'enfant de l'armature morale et intellectuelle qui lui_ permettra d'évoluer dans un monde toujours complexe. Le travail en groupe, les jeux de rôle et exercices de simulation offrent d'excellentes possibilités et familiarisent l'enfant avec les notions de respect d'autrui, d'assistance mutuelle et de travail en commun, pour lui apprendre à coopérer. Ces activités peuvent également l'aider à mieux communiquer; lui donner le sens des valeurs, renforcer son goût de l'égalité et de la justice.

- Dans les écoles primaires

L'éducation pour la compréhension internationale au niveau du primaire peut aider les enfants à acquérir les connaissances de base qui leur permettront de comprendre et d'apprécier leur propre culture et celle des autres et de comprendre pourquoi les peuples sont différents. L'évolution psychologique de l'enfant lui permet d'appréhender l'espace et le temps, de s'intéresser à la recherche et d'y prendre goût. C'est au cours du cycle primaire que les élèves acquièrent progressivement le sens de la solidarité, de l'égalité, de la responsabilité et de l'interdépendance. Il est désormais possible d'aborder les aspects intellectuels, moraux, émotionnels et esthétiques de l'éducation pour la compréhension internationale. Les images et affiches, cartes géographiques, drapeaux des autres pays et des Nations Unies, les produits de l'artisanat sont autant de moyens matériels d'insister sur l'interpénétration des cultures.

- Dans les écoles (secondaires) normales et supérieures

Il conviendra d'habituer les enseignants en cours de formation à constituer leurs propres dossiers et matériaux pédagogiques en exploitant au maximum les facilités existantes. Les écoles normales travaillent d'ailleurs souvent en liaison avec les

établissements expérimentaux du primaire et du secondaire où des approches nouvelles peuvent être mises à l'essai.

V. Les partenaires du SEA

Etant donné ses objectifs (mener des activités expérimentales au niveau national et en multiplier les effectifs en favorisant les contacts et les échanges entre les écoles tant à l'intérieur du pays qu'ailleurs) le système doit nécessairement fonctionner sur le modèle d'une association tant au niveau national qu'au niveau international.

Les partenaires au niveau national sont :

- La Commission Nationale pour l'UNESCO dont le rôle est de lancer, consolider, coordonner le système en collaboration avec le Ministère de l'éducation
- Les directeurs et enseignants des écoles participant au système
- Les Centres d'élaboration des programmes scolaires
- Les enfants et les élèves dont la participation pleine et entière est essentielle.
- Les inspecteurs, conseillers et institutions de recherche pédagogique
- La communauté locale dont la participation peut avoir des retombées positives.
- Les organes d'information qui peuvent diffuser les résultats obtenus de façon que d'autres puissent en tirer profit.
- Les Clubs UNESCO peuvent constituer un excellent système de soutien.

Les partenaires au niveau international sont :

- Le Bureau mondial des commissions nationales pour l'UNESCO.
- Les Bureaux régionaux d'éducation de l'UNESCO.
- Le Département de l'éducation pour une culture de la paix.

VI. Le système des Ecoles Associées au Rwanda

Le système des Ecoles Associées de l'UNESCO a été lancé au Rwanda lors d'un séminaire qui s'est tenu au Centre National de Pastoral Saint-Paul, du 12/5/98 au 14/5/98. Il a été animé par un expert de l'UNESCO, du Réseau du Système des écoles associées.

Le Rwanda compte actuellement 17 écoles associées : trois au niveau primaire et 14 du secondaire. Les activités de ces écoles sont axées sur deux thèmes principaux: pour le Rwanda du 21^e siècle, patrie sans ethnisme, éducation à la paix à travers la musique et sport. Certaines de ces écoles s'occupent aussi de l'environnement. Dans le cadre des échanges, le Système des Ecoles Associées de l'UNESCO au Rwanda entretient de bonnes relations avec le Département de l'éducation pour une culture de la paix qui a le Réseau des Ecoles Associées dans ses attributions. Pour cela, les élèves de notre pays, accompagnés par un Directeur ont participé au Forum des jeunes sur la Traite Transatlantique qui s'est tenu à Dakar et au Parlement Mondial des enfants qui a eu lieu à Paris. Le coordinateur national a été parmi les primés de l'an 2000. Cette cérémonie s'est tenue à Doha au Qatar lors du Troisième Atelier

International « Poursuivre le Dialogue » du 20 au 26/1/2001. Le SEA-Rwanda va participer également à la rencontre de la fraternité de Dinard S^t Malo en France.

VII. Suivi et Evaluation

Etant donné que le système est géré en étroite collaboration avec la Commission Nationale pour l'UNESCO, c'est elle qui effectue le suivi et la coordination. Un membre de la Commission Nationale est désigné pour remplir le rôle de coordonnateur national.

Il arrive que la coordination soit assurée par un comité créé à cette fin, composé de membres de la Commission nationale, de fonctionnaires du Ministère de l'éducation et des membres des institutions participantes. Etant donné les incidences pédagogiques du système, il est important que la ou les personnes qui les coordonnent aient reçu une formation pédagogique professionnelle.

Le coordinateur doit disposer de suffisamment de temps et d'autorité. Il doit avoir une certaine expérience professionnelle de l'enseignement.

En conclusion, « les guerres prenant naissance dans l'esprit des adultes, c'est dans l'esprit des enfants que doivent être élevées les défenses de la paix ».

3^{ème} Communication : LA RENCONTRE INTERNATIONALE AU PARLEMENT MONDIAL DES ENFANTS: Paris, 21-27 octobre 1999
(par M. MAKUZA Tebuka, directeur du Collège Adventiste de Gitwe)

A l'invitation de l'Assemblée Nationale Française et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), un parlement mondial des enfants s'est réuni pour la première fois du 21 au 27 octobre 1999 à Paris. Il a rassemblé 350 jeunes ressortissants de 175 pays. Ces jeunes avaient à élaborer le « MANIFESTE DE LA JEUNESSE POUR LE XXI^{ème} SIECLE ». Ce manifeste a été adopté solennellement le 24/10/1999, a été présenté à la Conférence Générale de l'UNESCO (30^{ème} session) le 26/10/1999 et enfin présenté à l'ONU en automne 2000.

Etant membre des écoles associées à l'UNESCO, le Rwanda était représenté à cette rencontre internationale par deux écoles à savoir : le Lycée Notre Dame de Cîteaux pour la zone urbaine et le Collège Adventiste de Gitwe pour la zone rurale. Deux députés juniors choisis dans ces écoles étaient UMWANAMWIZA Dellia du Lycée Notre-Dame des Cîteaux pour représenter les filles et MWISENEZA Blaise du Collège Adventiste de Gitwe pour représenter les garçons. L'accompagnateur était MAKUZA Tebuka. C'est le 20 octobre 1999 tôt le matin que cette petite délégation a quitté Kigali à destination de Paris où devait se dérouler ce premier Parlement Mondial des enfants.

Comment est née l'idée d'un Parlement Mondial des enfants ?

Etant donné qu'il y a plus de 50 ans que l'UNESCO se bat pour défendre les droits des jeunes du monde entier et les préparer à une citoyenneté active et que ça fait partie de ses missions et, étant donné le nombre considérable que forment les jeunes (sur 6 milliards d'habitants que compte notre planète, 3 milliards ont moins de 18 ans), il s'est

avéré nécessaire qu'une rencontre de jeunes ait lieu et qu'à partir de cette « réunion de travail » les députés juniors aboutissent à un résultat concret, celui d'élaborer un manifeste dans lequel ils ont donné leur vision de l'avenir, dont les adultes doivent tenir compte aujourd'hui dans leurs décisions.

Procédure suivie pour élaborer le manifeste

Les différentes étapes ont été proposées pour élaborer ce manifeste suivant le souci du Président de l'Assemblée Nationale à l'époque, Monsieur Laurent FABIUS et du Directeur Général de l'UNESCO, à l'époque également, Monsieur Federico MAYOR, de permettre à chaque enfant de s'exprimer dans sa classe, à chaque classe de présenter son projet et de le défendre. Le parcours démocratique suivi devait répondre à ces objectifs et donner à toutes les classes volontaires la possibilité de participer au Parlement Mondial des Enfants dans le cadre d'un processus souple arrêté par les Etats, permettre à tous les enfants de s'exprimer librement et aboutir à un texte qui soit l'expression réelle de leurs propres réflexions.

1^{ère} étape (février 1999) : Sélection des classes participant au Parlement Mondial des enfants.

Cette étape consistait à choisir une classe par l'intermédiaire des commissions nationales et du réseau des écoles associées auprès de l'UNESCO. Un seul critère avait été fixé pour cette première sélection par les organisateurs afin d'assurer un certain équilibre géographique : les écoles devaient se trouver dans une zone urbaine et dans une zone rurale. (Les réalités de la ville n'étant pas celle de la campagne).

2^{ème} étape (mars juin 1999) : Elaboration par chaque d'un projet de manifeste

La classe choisie était appelée à réfléchir aux éléments d'un manifeste pour le XXI^e siècle. Dans chaque pays, les différentes écoles engagées dans cette démarche ont été invitées à échanger leurs idées et leurs suggestions afin d'aboutir à un seul projet de manifeste par pays. Une liste non exhaustive des thèmes qui paraissaient correspondre aux enjeux du XXI^e siècle a été proposée : l'éducation, la paix et la non-violence, l'environnement, la culture et le dialogue interculturel, la communication et les nouvelles technologies, le développement.

Une structure en quatre points a été proposée :

- a) Les grandes questions auxquelles est confronté le monde
- b) Les réponses pouvant leur être apportées
- c) Les engagements à prendre
- d) Les attentes de la part des acteurs de la communauté nationale et internationale.

3^{ème} étape (juin 1999) : Désignation des députés juniors

Un élève d'une des classes sélectionnées dans le pays en février a été désigné par ses camarades en raison de son ouverture d'esprit, de ses qualités humaines, de ses

compétences linguistiques et de ses convictions. Deux élèves (un garçon et une fille) par pays étaient considérés comme étant les mieux à même d'assurer cette fonction importante de députés juniors qui devaient élaborer et adopter le « Manifeste de la Jeunesse pour le XXI^{ème} siècle ».

4^{ème} étape (juillet-septembre 1999) : Analyse des projets de manifeste

Tous les projets de manifeste élaborés par les différentes classes de différents pays ont été ressemblés et soumis aux éminentes personnalités françaises et étrangères engagées dans les combats pour l'éducation, l'environnement ou le développement. Ont accepté de faire partie de ce comité de lecture : la navigatrice Isabelle Autissier, l'écrivain Zoé Valdès, les anciens secrétaires de l'ONU Boutros Boutros Ghali et Javier Pérez de Cuellar, le physicien et Prix Nobel Georges Charpak, le président de la Maison de la Culture du Japon Hisanori Isomura et le sociologue et moraliste Théodore Zeldin pour analyser avec beaucoup d'attention tous ces documents élaborés. De ces documents 6 thèmes principaux ont été dégagés et ont constitué la structure du manifeste. Les six thèmes sur lesquels le 1er parlement mondial des enfants était appelé à réfléchir étaient donc :

1. Paix et non-violence
2. Education
3. Environnement
4. Développement économique, développement humain
5. Solidarité
6. Culture, communication et dialogue interculturel.

Sur chacun des ces 6 thèmes, le comité de lecture a retenu trois ou quatre propositions et textes qui lui ont paru les plus originaux et les plus représentatifs de l'ensemble des projets remis et ont été remis pour guider la réflexion dans les ateliers.

5^{ème} étape (22-23 octobre 1999) : Elaboration du Manifeste

La rédaction du texte du manifeste s'est déroulée en deux phases dans les salles du Congrès du Parlement au Château de Versailles.

Séance du 22 octobre 1999 : Travaux en ateliers.

12 ateliers ont été constitués de façon thématique (2 ateliers sur chacun des 6 thèmes principaux). Compte tenu de la répartition linguistique des délégués, 6 ateliers étaient anglophones, 4 francophones et 2 hispanophones. A ces ateliers, ont assisté également les enseignants qui ont accompagné les élèves mais en statut d'observateurs.

Les 4 ateliers francophones ont traité de l'environnement, de l'éducation, de la solidarité et de la culture, communication et dialogue interculturel.

Les 6 ateliers anglophones ont abordé les 6 thèmes. Les 2 ateliers hispanophones ont discuté du développement et de la paix et non-violence.

Séance du 23 octobre 1999 : Séance plénière dans l'hémicycle de Versailles Au cours de cette séance présidée par Laurent Fabius, les 6 thèmes ont été successivement traités et un projet qui traduit le mieux les réflexions de jeunes participants a été retenu et voté à main levée.

6^{ème} étape (24 octobre 1999) : Adoption solennelle du Manifeste à l'Assemblée Nationale

Tous les députés-juniors se sont rendus au Palais Bourbon (Assemblée Nationale) afin de procéder à l'adoption officielle du Manifeste. Les 6 passages correspondant à chacun des thèmes retenus à Versailles ont été lus par 6 rapporteurs dans chacune des 3 langues et remis au Président de l'Assemblée Nationale.

7^{ème} étape (26 octobre 1999) : Présentation du Manifeste à la Conférence Générale de L'UNESCO.

Tous les députés-juniors se sont rendus au siège de l'UNESCO pour présenter le Manifeste devant les représentants des 187 Etats membres réunis en Conférence Générale. En présence du Président de l'Assemblée Nationale, chacun des jeunes parlementaires a apporté symboliquement sa signature au Manifeste de la Jeunesse. Ensuite le Manifeste a été remis solennellement au Président de la Conférence Générale et au Directeur Général de l'UNESCO.

8^{ème} étape (automne 2000) : Présentation du Manifeste à la l'Assemblée Générale de l'ONU.

Le manifeste devrait être présenté à l'Assemblée Générale de l'ONU à l'occasion de l'Assemblée du millénaire » qui devrait rassembler les chefs d'Etat et de gouvernement à l'automne 2000.

Ci-dessous: LE MANIFESTE DE LA JEUNESSE POUR LE XXI^{ème} SIECLE qui traduit les constats, les attentes, les engagements et les propositions des jeunes pour le troisième millénaire.

Manifeste de la jeunesse pour le XXI^e siècle

Nous, jeunes ressortissants de 175 pays réunis en Parlement mondial des enfants à Paris du 21 au 27 octobre 1999 avons adopté le Manifeste suivant :

I. PAIX & NON-VIOLENCE

Nous, jeunes du XXI^{ème} siècle, voulons que ce siècle soit un siècle de paix entre les nations.

Les différentes civilisations, cultures et religions du monde ont un objectif commun : le bien de l'humanité et la cause de la paix. C'est une philosophie fondamentale que toutes les nations se doivent d'incarner. Certes, il convient d'analyser les événements passés et d'en tirer les leçons pour l'avenir, mais nous devons avant tout essayer de réparer les injustices du présent.

Le monde doit impérativement s'efforcer de parvenir à la paix, par la diplomatie, le dialogue, les campagnes d'action collectives et tous les moyens utiles. La paix est non seulement un rêve mais un objectif à atteindre. La paix est une réalité accessible, à condition toutefois que la communauté internationale ait un désir sincère de l'instaurer et de la maintenir. Pour le monde, c'est l'unique espoir de survie.

La guerre est une maladie grave, provoquée par des dirigeants aveugles, oublieux du fait que par leurs actions, ils anéantissent notre avenir et enterrent à jamais sous les ruines notre droit à la vie et au bien-être. Parmi les causes fondamentales de la guerre, il y a la répartition inégale des richesses, les préjugés fondés sur la race, les croyances, le sexe ou la nationalité et les systèmes de gouvernement antidémocratiques et autoritaires.

Compte tenu de cette situation, nous formulons les propositions suivantes :

- malgré les différences qui parfois semblent nous séparer, nous sommes collectivement habilités à faire valoir le droit au respect mutuel et à l'égalité des chances ;
- une culture de paix et une philosophie de non violence devraient être diffusées dans le respect mutuel de toutes les diversités par le biais de l'éducation formelle, informelle et non formelle. Par exemple, il faudrait encourager non seulement les échanges d'étudiants, mais aussi les échanges d'enseignants, ainsi que la diffusion d'un plus grand nombre de messages publics par le biais des médias et des réseaux collectifs pour promouvoir la paix et enseigner la résolution des conflits;

- les dépenses militaires excessives devraient être réduites et les fonds dégagés réorientés vers des programmes visant à promouvoir la paix et la non-violence,
- il faudrait organiser des manifestations sportives internationales où chaque équipe serait composée de jeunes de différents pays.

Nos noms, prénoms, nationalités, langues, religions et couleurs ne sont peut-être pas les mêmes mais par essence nous sommes tous identiques, nous sommes tous des êtres humains.

II. EDUCATION

Nous sommes au seuil du XXI^{ème} siècle. L'éducation est notre clé.

Nous reconnaissions la nécessité d'une éducation abordable, accessible à tous, sans distinction de race, de sexe, de situation économique, de convictions religieuses ou d'origine culturelle.

Nous sommes convaincus que l'éducation n'est pas seulement l'affaire des enseignants et des étudiants, mais qu'elle est du ressort de la société tout entière, c'est-à-dire des parents, des pouvoirs publics, des autorités morales, des entreprises, des organisations non gouvernementales et des médias, et que la communauté internationale devrait apporter son concours quand cela sera nécessaire,

Nous sommes conscients que l'éducation devrait nous permettre :

- d'avoir une personnalité créatrice et sans préjugés et d'acquérir des valeurs morales,
- de développer des compétences non seulement intellectuelles mais aussi pratiques et sociales,
- d'instaurer la compréhension internationale et le respect entre les individus,
- de resserrer les liens nationaux et internationaux.
- de comprendre le monde dans lequel nous vivons et d'en tirer les leçons.
- de contribuer à maintenir et à faire progresser l'égalité et la démocratie.

Nous sommes préoccupés par le fait que beaucoup d'individus dans le monde se voient encore refuser l'accès à l'enseignement et ne disposent pas des conditions indispensables à une formation et à un apprentissage de qualité.

Nous demandons aux communautés nationales et internationales :

- d'augmenter les budgets affectés à l'éducation, de réduire les frais de scolarité et d'offrir des bourses d'études,
- d'accroître le niveau professionnel des enseignants,

- d'améliorer le taux d'encadrement,
- de diversifier et d'adapter le processus d'enseignement et d'apprentissage à toutes les formes d'aptitudes. Nous proposons aux autorités compétentes
- de développer la coopération entre tous les partenaires,
- de mettre en place des services d'orientation appropriés,
- d'accroître la souplesse des programmes d'études et de les actualiser périodiquement,
- de confier davantage de responsabilités aux élèves dans la gestion des établissements scolaires.

Nous nous engageons :

- à participer davantage aux activités scolaires et sociales,
- à lancer des projets et à mobiliser des fonds pour nos écoles et nos communautés,
- à nous aider mutuellement et à contribuer à l'éducation des autres,
- à respecter la vie et la dignité d'autrui sans discrimination ni préjugés.

III. ENVIRONNEMENT

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, le progrès peut avoir, sur la planète, des effets négatifs irréversibles que l'homme n'avait pas prévus : changements climatiques, accidents nucléaires, manipulations génétiques, extinction de la faune et de la flore.

Néanmoins, les individus, habitués à un certain mode de vie, continuent à avoir un comportement à courte vue, aussi bien en tant que producteurs qu'en tant que consommateurs, pollutions industrielles, destruction des sites naturels, gaspillage...

La population mondiale augmentant, les ressources naturelles ne suffisent plus, ce qui accroît les risques de conflit entre les peuples.

A l'aube du troisième millénaire, nous, les jeunes, tenant compte de ces constats, proposons

- d'inciter en permanence par le dialogue et l'action, à la maison, à l'école, dans la rue, d'autres jeunes à respecter l'environnement et à se tenir informés des dangers des atteintes à la nature ;
- d'obtenir par cette mobilisation :
- que les associations jouent leur rôle d'alerte de l'opinion publique et proposent des solutions,
- que les médias contribuent à la sensibilisation et à l'information,

- que les communes organisent une collecte efficace des déchets en vue du recyclage, qu'elles promeuvent les transports en commun non polluants et multiplient les zones vertes,
- que les parlements adoptent et renforcent les lois pour protéger l'environnement,
- que les gouvernements prévoient des budgets suffisants pour l'application de ces lois, la mise en oeuvre des techniques propres, et l'introduction de l'écologie dans l'enseignement scolaire
- que les chefs d'Etat mettent en oeuvre concrètement les recommandations du Sommet de la terre de Rio de Janeiro,
- que l'UNESCO poursuive son rôle de coordination et d'information auprès des différents pays, en particulier ceux en voie de développement,
- que l'ONU crée un fonds international dédié à la recherche anti-polluante, au développement des ressources renouvelables, et au soutien des initiatives nationales ou régionales qui préservent la terre pour les générations à venir.

IV. Développement économique, Développement humain

Nous voulons que les besoins essentiels des êtres humains, comme la santé, l'éducation, une alimentation suffisante, un niveau de vie satisfaisant, l'absence de discrimination, soient mieux satisfaits. Répondre à ces besoins est une nécessité pour la survie et la prévention des conflits. La satisfaction des droits fondamentaux que nous défendons peut être assurée de diverses manières : par la liberté d'expression, l'ouverture d'esprit et l'acceptation des autres opinions et religions. Tous les gouvernements devraient sanctionner ceux qui violent ces droits fondamentaux.

Les gouvernements devraient fixer des priorités en se fondant sur l'analyse des situations actuelles et en cherchant à déterminer par quels moyens elles auraient pu être évitées dès le début ; l'une de ces priorités devrait être d'organiser une campagne internationale contre la drogue qui contribuerait à garantir un avenir où la santé de la population mondiale serait mieux assurée. La planification de la famille, l'égalité entre les sexes, l'éducation, qui contribuent à l'édification d'un avenir pacifique, devraient figurer au nombre des autres priorités. A cette fin, il faudrait provoquer une plus large prise de conscience et encourager une attitude pacifique. Il conviendrait de privilégier la prévention des conflits. Nous, jeunes, voulons aussi construire un monde où il n'y aura plus d'enfants soldats, de terrorisme et d'armes de destruction massive.

Afin d'atténuer les problèmes résultant du niveau élevé des taux d'intérêt et de la manipulation des pays en développement par les pays créanciers, nous pensons qu'il faudrait créer une organisation internationale qui contribuerait à contrôler les prêts et les dons, à abaisser les taux d'intérêt et à annuler la dette des pays qui ont du mal à rembourser. Afin d'éviter un déséquilibre des pouvoirs entre les pays, nous estimons qu'il faudrait instaurer l'égalité économique à l'échelle de la planète pour parvenir à un équilibre mondial du pouvoir économique. Nous devons aussi

favoriser l'équilibre technologique en mettant en commun nos connaissances. Afin d'éviter les conflits, nous pensons qu'il faudrait privilégier les liens qui unissent les gouvernements et les peuples dans le monde entier.

V. SOLIDARITY

Pour nous, être solidaires, c'est s'occuper des autres et les respecter. C'est aussi les aider comme s'ils étaient des membres de notre famille. Cela signifie : traiter autrui comme l'on voudrait qu'il nous traite, sans rien attendre en retour. Etre solidaires, c'est oeuvrer ensemble à la réalisation d'un objectif commun en s'engageant individuellement ou en participant à une action collective.

Nous, les jeunes, devrions donc aider ceux qui sont dans le besoin, les respecter et prendre soin d'eux, sans distinction de milieu social, de race, de culture ou de religion.

Pour promouvoir la solidarité, nous pouvons notamment envisager :

- d'améliorer la communication à l'école entre les jeunes et les adultes,
- d'apprendre à mieux connaître les autres et leur culture afin de les comprendre, de les respecter,
- d'aider les individus ayant des besoins spéciaux, en particulier les personnes âgées, les infirmes, handicapés physiques et mentaux, les personnes souffrant de dépendances.
- de lancer des campagnes de soutien en faveur des enfants dans le besoin : orphelins, enfants sans-abri, jeunes délinquants.
- de participer aux instances de décisions locales et nationales, notamment au sein des institutions législatives,
- d'intensifier la participation des jeunes aux organisations mondiales, en particulier au Parlement mondial des enfants.

L'action commence avec les jeunes.

VI. CULTURE, COMMUNICATION ET DIALOGUE INTERCULTUREL

Au moment où s'achève le XX^{ème} siècle, il importe clé préserver notre culture, d'apprendre au 'contact des autres cultures, de promouvoir un dialogue interculturel et de faciliter la communication en faveur de la paix et d'un développement plus dynamique à travers le monde.

La culture nous donne une identité et le sentiment d'exister.

Nos sociétés évoluent rapidement et il est vital de préserver notre patrimoine culturel. Nous, jeunes du monde entier, lançons donc un appel pour que :

- les gouvernements fournissent du matériel, des moyens financiers et des locaux aux jeunes pour encourager les activités culturelles, artistiques et sportives qui les aident aussi à conserver leurs racines ;
- Une aide soit apportée aux pays les plus pauvres afin que leur patrimoine naturel et culturel soit protégé ,
- les objets culturels dont l'origine ou la propriété est contestée soient rendus accessibles à tous les peuples de tous les pays pour qu'ils puissent les voir.

La communication nous permet d'apprendre à mieux nous connaître, de partager nos idées, nos opinions et nos expériences et d'unir les jeunes du monde entier, ainsi que de résoudre pacifiquement les problèmes.

Les médias comme les technologies modernes de l'information et de la communication permettent aux jeunes de s'exprimer davantage. Ces moyens devraient donc être mis à la portée de tous les jeunes dans tous les pays du monde.

Le système des Nations Unies devrait organiser avec l'aide de sociétés multinationales, de pays riches et d'autorités locales, une campagne pour fournir le matériel nécessaire : Internet, courrier électronique...

En outre nous proposons de créer un site Internet culturel attrayant consacré aux jeunes. Nous proposons que les jeunes et les écoles bénéficient d'une réduction spéciale pour s'abonner à Internet.

Nous souhaiterions éditer notre propre journal aux niveaux national et international et nous aimerais aussi que nos parents et les personnes de leur génération le lisent.

La communication reposant sur la connaissance des langues, nous voulons que nos gouvernements adoptent une législation qui nous permette d'apprendre le plus tôt possible des langues étrangères, que ce soit dans un cadre scolaire ou extra-scolaire.

L'histoire et l'actualité nous montrent que les guerres, l'épuration ethnique et toute forme de discrimination et de répression peuvent être évitées si l'on développe le dialogue interculturel, car celui-ci favorise une meilleure compréhension des autres cultures, le respect mutuel et contribue à éliminer les préjugés et les stéréotypes.

Nous, jeunes du monde entier, nous engageons à respecter les opinions et croyances d'autrui.

Nous attendons des municipalités qu'elles organisent des Journées internationales grâce auxquelles les personnes de cultures différentes appartenant à diverses communautés pourraient faire connaître leur mode de vie à d'autres jeunes.

Nous souhaitons vivement bénéficier de l'aide de l'UNESCO pour assurer la pérennité du Parlement mondial des enfants afin que ces derniers puissent avoir plus d'échanges et sauvegarder la culture de tous les pays, des minorités ethniques et des peuples autochtones.

4^{ème} Communication: FORUM DES JEUNES SUR LE PATRIMOINE MONDIAL: Gorée, 22-26 août 1999

(par M. MUKULIRA François, directeur du G. S. Bicumbi)

Un Forum des Jeunes sur le Patrimoine mondial s'est déroulé à Gorée (Sénégal) du 22 au 26 Août 1999.

Il a réuni des jeunes et des enseignants venus d'Afrique, d'Amérique, des Caraïbes et d'Europe faisant partie du système des Ecoles Associées de l'UNESCO.

La délégation rwandaise était conduite par moi-même et comprenait aussi Monsieur Kalinda Viateur, élève du Christ-Roi de Nyanza, et Mademoiselle Ininahazwe Evelyne, du Groupe Scolaire de Bicumbi.

Le thème à l'ordre était le patrimoine mondial et la traite transatlantique. La date du 23 Août devait correspondre à la journée de commémoration du souvenir de la traite négrière et de son abolition.

Le même jour, c'est-à-dire le 23 août 1999 et le lendemain nous avons effectué à Gorée un pèlerinage à la maison des esclaves où nous avons suivi des exposés sur le commerce triangulaire, suivis des travaux en ateliers où étaient organisées des activités de création pour les jeunes, en peinture, théâtre, musique et danse, communication, science et technologie, animés par des experts invités pour la circonstance.

Les éducateurs eux, ont constitué parallèlement des ateliers pour échanger sur la mallette mondiale le KIT.

Ces jeunes ont pu en savoir plus sur le patrimoine mondial, en particulier sur l'île mémoire de Gorée. Ils ont pu connaître les causes profondes et les conséquences de la traite négrière à travers des exposés sur la société africaine avant la traite et l'impact de la traite sur l'Afrique, l'Amérique, les Caraïbes et l'Europe.

Ils sont rentrés animés d'esprit de tolérance, de compréhension mutuelle et de paix après un séjour avec d'autres jeunes noirs, métis, blancs, parlant en Français, en Anglais, en Espagnol et en Portugais et ayant partagé les repas et l'hébergement.

Toujours dans le contexte de la Traite, il a été question de rompre le silence sur cette tragédie qui a été présentée comme l'un des chapitres les plus tragiques de l'histoire et qui a duré quatre siècles.

Ses répercussions ont été énormes sur le cours de l'histoire, sur les échanges entre les civilisations et sur la construction du monde atlantique.

Or, ce chapitre de l'histoire est en grande partie resté dans l'ombre. On s'est peu intéressé, ou pas du tout, à la souffrance humaine qu'il a causée, au racisme qu'il a engendré, à ses conséquences considérables sur trois continents.

Notre voyage a permis de rappeler l'histoire de la traite, afin qu'aujourd'hui, les jeunes, en apprenant le passé, puissent pleinement comprendre le présent et préparer un avenir meilleur dans un monde libéré de tous les esclavages, de toutes les formes d'injustice, de discrimination et de préjugés.

Pour éclairer les esprits, l'histoire du génocide rwandais a été reprise en bref. Dans notre message à la jeunesse du monde nous avons déploré la participation active de la jeunesse au génocide, aux massacres et aux autres crimes pendant cette période la plus triste de l'histoire du Rwanda. Cependant, le même dynamisme des jeunes peut servir pour construire et non pour détruire.

5ème Communication: CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE A LA CULTURE DE LA PAIX, A LA TOLERANCE, A LA DEMOCRATIE ET AUX DROITS DE L'HOMME. (*par M. MUREKUMBANZE Gratien, CNRU, sous-Commission Education*)

1. Introduction

A l'issue de l'Année Internationale de la culture de la paix (l'année 2000), l'Assemblée Générale des Nations Unies a déclaré la décennie 2001-2010 Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde. Cette décennie s'articule autour de 8 domaines d'action, à savoir

- renforcer une culture de la paix par l'éducation ;
- promouvoir le développement économique et social durable ;
- promouvoir le respect de tous les droits de l'homme ;
- assurer l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- favoriser la participation démocratique ;

- développer la compréhension, la tolérance et la solidarité ;
- soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances ;
- promouvoir la paix et la sécurité internationales.

L'UNESCO recommande que l'éducation pour la culture de la paix et la non-violence soit renforcée à tous les niveaux pendant cette décennie. C'est une entreprise gigantesque mais exaltante, qui nécessite une mobilisation d'envergure de tous les secteurs de l'éducation : formel, non formel et même informel. Les enseignants d'histoire sont particulièrement sollicités pour concourir au succès de ce programme.

2. De la Culture de la violence à la Culture de la paix.

Nous sommes entrés dans l'ère de la mondialisation dans plusieurs secteurs de la vie, notamment dans les domaines de l'économie, de la communication et de la culture. De ce fait la société est impérativement interpellée pour passer de la culture de la violence (caractéristique du 20e siècle) à la culture de la paix. Il s'agit d'instaurer à travers le monde et au sein de toutes les collectivités humaines les valeurs de paix, de respect des droits de l'homme, de tolérance et de démocratie.

L'éducation à la culture de la paix est un processus de longue haleine et elle concerne la communauté entière. Le rôle de l'école est d'aider la société à accélérer ce processus, en proposant des modèles de comportement et en offrant des possibilités d'expérimenter les relations qui caractérisent la communauté conviviale. Une communauté conviviale favorise la tolérance et les échanges réciproques des personnes et des groupes qui la composent. Elle développe des relations de complémentarité entre ses membres. Chacun contribue au bien-être d'autrui et de l'ensemble de la communauté, et vice versa. On y privilégie les éléments qui contribuent à la bonne entente et à la cohésion des membres.

L'éducation à la culture de la paix vise surtout l'acquisition des compétences, des attitudes et des valeurs qui caractérisent des personnes appelées à se comporter de plus en plus, non pas comme des citoyens de telle nation particulière, mais comme des citoyens du monde. Dans son livre « La tolérance, porte ouverte sur la paix », Betty A. Reardon expose les objectifs généraux d'apprentissage d'une telle éducation.

Objectifs d'apprentissage de l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie

Valeurs	Connaissances	Compétences	Base d'évaluation
Dignité humaine droits de l'homme)	Les différentes identités humaines, personnelles et culturelles.	<u>Vivre avec la diversité.</u> Coopération transculturelle. Utilisation des normes en matière de droits de l'homme pour porter un jugement sur des questions sociales.	Performance ans l'accomplissement de tâches transculturelles. Performance dans l'application des normes en matière de droits de l'homme à des cas de violation.
Justice sociale (démocratie)	Formes multiples de processus et de contrôle démocratique.	<u>Exercice de la responsabilité.</u> Réflexion critique. Communication de faits et d'opinions. Prise de décisions politiques.	Présentation de l'interprétation de situations simples. Présentation de la description de problèmes et de solutions possibles.
Société fondée sur la coopération et la non-violence (paix)	Diverses façons de réagir constructivement aux différends et aux conflits humains	<u>Gestion des conflits.</u> Discussion et débat. Règlement des conflits. Réconciliation. Reconstruction sociale. Coopération pour résoudre des problèmes et accomplir des tâches.	Arguments oraux et écrits en faveur de solutions de rechange, choix de l'une d'elles et énoncé de ses motifs. Simulation de procédures de règlement de conflits et méthodes de réconciliation.

Le tableau ci-dessus appelle quelques commentaires. Sous la rubrique « valeurs », il faut comprendre toutes les valeurs dont l'apprenant doit être imprégné à l'issue de son apprentissage. Les « connaissances » sont la somme de savoir qui lui sont inculquées. Les « compétences » constituent tout ce qu'il est capable de faire grâce à son nouvel apprentissage. Par ce tableau, on voit clairement les rapports qui existent entre les trois catégories d'objectifs d'apprentissage : les savoir-être, les savoir et les savoir-faire.

La 4^e colonne du tableau donne des éléments qui peuvent servir de base d'évaluation en se référant à la manière dont l'apprenant utilise dans la vie pratique les compétences acquises.

3. Les objectifs de l'enseignement de l'histoire au Rwanda.

L'une des missions confiées à l'éducation rwandaise est précisément de contribuer à la promotion de la culture de la paix et de mettre l'accent sur les valeurs rwandaises et universelles de justice' de paix' de tolérance' de respect des droits de la personne humaine' de solidarité et de démocratie. Le ministère de l'éducation assigne à l'enseignement de l'histoire les objectifs suivants :

- 1° Aider l'élève à comprendre l'évolution de sa société et des autres groupements humains ;
- 2° Inculquer à l'élève le sens d'une culture de solidarité' d'interdépendance, de patriotisme, de tolérance et de bonne relation entre les peuples ;
- 3° Aiguiser la curiosité de l'élève concernant les diverses expériences humaines ;
- 4° Donner à l'enfant la possibilité de connaître le passé qui éclaire le présent ;
- 5° Inculquer à l'élève le respect des traces du passé.

Bref l'enseignement de l'histoire doit produire « un citoyen ayant développé l'esprit de tolérance et de démocratie'.... capable de s'intégrer dans son environnement ». Ces différents objectifs cadrent parfaitement avec les principes et la philosophie de la culture rwandaise. En fait la société rwandaise traditionnelle était profondément attachée aux valeurs de paix et de convivialité. Le mot paix (amahoro) revient très souvent au cours de la journée dans les échanges verbaux des Banyarwanda. C'est le vœux le plus courant que l'on adresse à son hôte' en l'abordant ou en prenant congé de lui.

La culture de la paix constitue donc un des éléments fondamentaux de la culture rwandaise. L'éducation traditionnelle inculquait aux enfants les valeurs de respect du prochain et des supérieurs' la solidarité' la compréhension . Le comportement individuel devait être empreint d'ubupfura (respect, tolérance, honnêteté), d'urugwiro (convivialité), d'uburere (civilité), d'ubuntu (humanité).... Le comportement social lui-même ne faisait que traduire cette convivialité, cette solidarité (travailler tous ensemble au champ, construire tous ensemble une maison pour un seul membre du groupe). Les tribunaux « gacaca » qui existaient depuis le niveau familial avaient pour objectif principal l'instauration ou le maintien de l'entente entre les individus ou les groupes sociaux. Le cours d'histoire doit aider les jeunes à imprégner de ces valeurs. En effet l'histoire est l'une des disciplines qui se prêtent le mieux à l'éducation pour la promotion des droits de l'homme, de la tolérance et de la démocratie.

3. Les contenus d'apprentissage.

La question qui se pose à ce stade de notre exposé est celle de savoir comment faire acquérir aux élèves ces nouvelles connaissances, habiletés et compétences sans surcharger davantage le programme.

En fait ce qui est proposé aux professeurs est moins une affaire de contenus que d'approche méthodologique. Il ne s'agit pas tellement d'enseigner une nouvelle matière ni d'ajouter de nouveaux intitulés de leçons, mais plutôt d'amplifier, d'enrichir, de mieux

exploiter les objectifs existants. Pour illustrer notre propos, prenons l'exemple de l'enseignement des droits de l'homme dans le cours d'histoire. Nous nous référerons aux propositions contenues dans le « Manuel pour l'éducation aux droits de l'homme », publié par l'UNESCO en 1997.

Selon l'auteur de ce manuel, le 18e siècle et le début du 19e siècle en Europe et en Amérique peuvent être présentés en fonction des droits énumérés dans le Pacte relatif aux droits civils et politiques, en faisant remarquer que le progrès de ces normes et de ces concepts a eu une place fondamentale dans l'histoire politique et dans l'essor de la philosophie qui ont précédé les grandes révolutions ayant marqué le monde de 1776 à 1917. Par la même occasion, il y a lieu de faire remarquer aux élèves que dans d'autres continents, et même dans notre pays au cours de son histoire, des tentatives similaires vers plus de démocratie, vers des formes de participations aux décisions se sont manifestées.

La période des grandes découvertes et les vagues de l'expansion impérialiste des puissances européennes et japonaise peuvent être introduites avec la convention des droits des peuples autochtones. Celle-ci peut être considérée comme l'expression de la volonté de la communauté mondiale d'en finir avec 500 ans d'injustice.

L'histoire de la révolution industrielle et des mouvements sociaux qui en ont été la conséquence peut être introduite par une revue des questions liées aux droits économiques, sociaux et culturels.

La seconde guerre mondiale peut être présentée comme la mise en évidence de la relation entre les droits de l'homme et la paix. On ferait remarquer comment ces droits sont violés par la guerre et comment réciproquement la violation de ces droits engendre souvent la guerre.

L'étude de la période des indépendances peut servir à débattre du droit des peuples à l'auto-détermination.

Bref, un schéma similaire peut être proposé en ce qui concerne l'éducation à la démocratie, à la tolérance, au règlement des conflits.

L'atelier qui suivra cet exposé nous donnera justement l'occasion de relever ensemble les chapitres les plus propices à ce genre d'enseignement.

5. Approche méthodologique

Les directives ministérielles relatives à l'enseignement de l'histoire préconisent le principe d'actualisation. Par ce biais le professeur veillera à établir des liens et des similitudes entre les faits du passé avec les faits récents ou les faits d'actualité.

Les introductions de chapitre, les conclusions et les synthèses sont les moments privilégiés pour faire passer le message voulu. Le professeur a l'occasion d'émettre un jugement, ou, mieux encore, d'amener les élèves à formuler leur propre jugement, à donner leur appréciation sur telle expérience du passé.

Betty A. Reardon, dans le livre précité, fait remarquer que «l'enseignement de l'histoire a souvent contribué à susciter des attitudes d'hostilité, d'exclusion et de préjugé à l'encontre des autres. La population d'un pays connaît, en général, sa propre histoire par la présentation qui en est faite du point de vue de ce pays, laquelle ne tient guère compte du regard porté par d'autres groupes sur les mêmes événements. Il est fréquent aussi que les faits concernant les femmes et les minorités n'y soient pas relatés. La plupart du temps, les guerres et les conflits retiennent davantage l'attention des historiens que la paix et la coopération ».

Et pourtant, l'histoire , si elle est bien enseignée, peut être un très bon instrument de compréhension et d'échange interculturel. Voici quelques procédés proposés par Betty A. Reardon pour rectifier et compléter les récits historiques classiques, tout en ayant l'immense avantage de faire participer activement les élèves à l'élaboration de leur cours(processus d'apprentissage faisant appel à la participation et à l'expérimentation).

- Demander aux élèves de rechercher les propositions de paix qui ont pu être faites pour prévenir les guerres relatées dans leurs manuels ;
- Inviter les élèves à réfléchir eux-mêmes aux mesures qui auraient pu être prises pour éviter les guerres et autres manifestations de violence;
- Faire rédiger conjointement par plusieurs classes une histoire de l'avenir qui montrerait comment, grâce à l'éducation pour la tolérance, l'humanité a été guérie du fléau de l'intolérance et comment l'avènement de la tolérance a conduit à la paix;
- Faire relater par des élèves de groupes minoritaires des récits que leurs grands parents leur ont fait de certains événements, de manière à donner une dimension nouvelle à la version officielle ;
- Projeter des films d'autres pays présentant des évènements historiques sous des angles différents ;
- Faire effectuer des recherches et imaginer des évènements par les élèves, du point de vue de ceux dont on ne relate pas l'histoire, comme les populations autochtones, les femmes et les groupes ethniques qui ont été détruits ou assimilés par abandons de leur culture ;
- Organiser des jeux de rôle retraçant des grands moments de l'histoire pour discerner si les décisions prises procédaient de la tolérance ou de l'intolérance ;
- Rédiger l'histoire de différents pays du point de vue des droits de l'homme, avec des exemples des comportements tolérants ou intolérants, pour montrer

comment les différentes conventions ont été respectées ou bafouées.(Le même exercice peut être réalisé pour la démocratie ou le règlement des conflits).

- Faire rédiger par les élèves des notes biographiques de grands pacifistes : philosophes, écrivains, groupes religieux... ayant combattu l'injustice.

6. Conclusion

Un série de transformations rapides et universelles des modes de vie nous interpellent pour que nous nous engagions résolument et de toute urgence sur la voie de la culture de la paix. Il en va de la survie et de l'avenir de l'humanité. L'école, dont le but est de transmettre aux générations montantes les valeurs que la société estime utiles pour sa survie, a un très grand rôle à jouer dans l'accélération de l'avènement de la culture de la paix. Plus que l'acquisition des connaissances théoriques dans ce domaine, il faut cultiver chez les apprenants une attitude d'ouverture, d'intérêt véritable pour la différence, l'aptitude à reconnaître l'injustice et à la combattre, la capacité de régler les conflits de façon constructive, l'aptitude à vivre ensemble.

L'histoire, ayant reçu entre autres missions celle d'inculquer aux élèves le sens d'une culture de « tolérance et de bonne relation entre les peuples », constitue incontestablement l'une des disciplines les plus aptes à faire acquérir aux apprenants les compétences souhaitées.

Cependant le rôle du professeur reste prépondérant. Pour enseigner la paix et la tolérance, l'enseignant doit lui-même s'efforcer de pratiquer la tolérance et développer dans sa classe un climat de paix, de tolérance et de démocratie. En effet l'école doit être en même temps un centre d'apprentissage et d'expérimentation des valeurs qu'elle veut inculquer aux élèves.

Bibliographie

- Betty A. Reardon, La tolérance, porte ouverte sur la paix, Unité 1, 2 et 3., UNESCO, Paris 1997.
- UNESCO, Manuel pour l'éducation aux droits de l'homme, Paris 1997.
- Association internationale de recherche sur la paix (IPRA), Manuel pour l'enseignement relatif à la résolution des conflits, aux droits de l'homme, à la paix et à la démocratie, UNESCO, Paris 1995.
- UNESCO, 50 années pour l'éducation, Paris 1997.
- Thiern Bah et al., les fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique, UNESCO, Paris 1999.
- Rapport général de la conférence sur les valeurs partagées pour la promotion d'une culture de paix au Rwanda, MIJESCAFOP-UNESCON.P.I. , 6-8 octobre 1998.

6^{ème} Communication: LA CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GEOGRAPHIE DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

le cas du Rwanda

(par M. RUTALI Gérard, Inspecteur d'arrondissement de la mairie de Kigali)

Introduction

Le défi est de taille si l'on doit arrêter la dégradation de son capital naturel sous l'effet conjugué de l'émission et de la surexploitation des terres agricoles. Rappelons que plus de 90% de la population active vit exclusivement de l'agriculture. D'autres activités économiques comme la recherche de bois de chauffe, l'extraction minière, la construction..... contribuent à la détérioration de notre environnement.

Rappelons-le aussi, le Rwanda compte parmi les pays africains ayant la plus forte densité (entre 265 et 300 hab/Km²). Soumis à une pression démographique, l'Etat rwandais n'avait pas et n'a pas d'autres choix que celui de prendre des mesures qui s'imposent pour limiter la dégradation continue de son environnement. Va-t-il réussir ?

Evidemment plusieurs faits témoignent de l'engagement du gouvernement rwandais dans le secteur de la conservation de la nature et de l'environnement.

Mon exposé sera axé sur trois points à savoir :

L'état de l'environnement au Rwanda

Les principaux problèmes environnementaux au Rwanda

La géographie et la protection de l'environnement

Conclusion.

1. Etat de l'environnement au Rwanda

La prise de conscience du problème de l'environnement au Rwanda date de la période coloniale. Les travaux de reboisement ont commencé en 1920. Les parcs nationaux furent créés, en 1925 pour le Parc National des Volcans et en 1935 pour celui de l'Akagera. La lutte anti-érosive fut mise sur pied en 1949. A partir des années 1977, des programmes d'actions à caractère environnemental furent lancés dans le cadre des thèmes annuels : Habitat (1977), élevage (1978), protection et conservation des sols (1980), hydraulique rurale (1981), lutte anti-érosive (1982), reboisement (1983), augmentation de la protection vivrière (1984), reconstruction des biens endommagés par la guerre (1992).

Toutes les initiatives d'avant 1960 furent interrompues au moment de l'Indépendance car elles avaient revêtu un caractère de corvée. Après l'Indépendance l'instabilité politique a toujours eu des effets néfastes sur l'environnement.

Toutes les fois qu'il y a eu changement de régime l'une des grandes victimes était directement ou indirectement l'environnement. D'une part, la réaction de la population était celle de profiter de la faiblesse de l'organisation politico-administrative pour faire ce qui lui était auparavant interdit. D'autre part, pour l'autorité politique nouvellement mise en place, l'environnement n'a jamais été une priorité dans la remise en état de la situation.

Toutes les initiatives ou toute politique en la matière qui ne tiennent pas compte de la formation ou de l'éducation de la population sont vouées à l'échec. Sans être l'unique voie, l'école joue le meilleur rôle dans toute formation. « L'école est un système où sont enseignés des principes et techniques nécessaires pour améliorer la qualité de la vie d'une communauté. C'est à l'école que l'on acquiert les connaissances en relation avec la vie, celles qui permettront de résoudre les problèmes quotidiens ». Un des objectifs du cours de Géographie est de cultiver le sens de l'action en découvrant l'homme aux prises avec les éléments naturels dans les différents milieux géographiques.

Le Ministère de l'éducation par le biais du Centre National de Développement du Programme (CNDP) a bien répondu à cette préoccupation. Une particularité dans le domaine spécifique de l'environnement est la création d'une section « Hygiène et Assainissement » au niveau de l'enseignement secondaire (au Groupe scolaire St André). Le cours de géographie se prête mieux que les autres branches au souci de la remise en état de l'environnement. On y reviendra dans la troisième partie.

2. Les principaux problèmes de l'environnement du Rwanda (cfr texte annexe)

3. La géographie et la protection de l'environnement

En rapport avec l'environnement, les objectifs généraux du programme de géographie sont, on ne peut plus clairs. Nous retenons trois objectifs

Le 1er, au T.C. précise

- Initier l'élève à connaître l'interdépendance des divers éléments physiques, humains et économiques dans un milieu.

Au second cycle on retient deux

- Cultiver le sens de l'action en découvrant l'homme aux prises avec les éléments naturels dans les différents milieux géographiques.
- Découvrir la corrélation entre le milieu physique du Rwanda et les modifications que lui fait subir l'action anthropique.

D'une manière générale, la géographie enseignée à l'école secondaire retient trois parties :

- la géographie générale physique
- la géographie humaine
- la géographie économique.

N'importe quelle leçon de géographie inscrite au programme du secondaire peut être une occasion ou un prétexte pour inculquer aux élèves des notions d'éducation à l'environnement.

En comparant la liste des principaux problèmes environnementaux, et le programme de géographie, tous les thèmes à développer dans l'environnement trouvent leurs explications dans les leçons de géographie. Ex: Dans le domaine de la population et de l'aménagement du territoire, plusieurs leçons de la 1^{ère} à la 6^{ème} en parlent.

Sans parcourir tous les domaines identifiant les problèmes environnementaux, chaque leçon de géographie est une occasion pour parler de l'environnement, des causes de sa destruction et voir comment s'y prendre pour rectifier ou pour apporter une solution.

En 1^{ère} année : on étudie la géographie générale physique. La partie la plus intéressante est celle qui traite des relations entre le climat, la végétation, le sol, l'hydrographie et les activités humaines.

En 2^{ème} année : Géographie générale physique et la géographie de l'Afrique (Population & économie).

En 3^{ème} année : Géographie du Rwanda

Modes de développement (Amérique, Europe, Asie & Océanie) Elaboration et lecture des cartes.

En 4^{ème} année : Cartes et photo-interprétation.

Géographie générale physique (climat végétation et géomorphologie).

En 5^{ème} année : Séries géographiques & leur traitement cartographique Géographie humaine-activités économiques

Pollution de l'environnement.

En 6^{ème} année : Le Rwanda (Pollution du Rwanda).

Entre le cours de géographie tel que présenté dans le programme et les problèmes de l'environnement, le 1^{er} devait être une solution au second.

Chaque branche au secondaire a en réalité un aspect de l'environnement, comme chaque leçon à l'école primaire a un but éducatif à donner. Si les résultats se font toujours attendre c'est que la solution au problème réside dans une éducation environnementale. Le problème de l'environnement n'a jamais été une priorité. Ceci est dû à l'absence de prise de conscience de la part des politiciens à l'égard de la

nécessité et de l'importance de la protection de l'environnement. En tout cas l'espoir est grand, vu l'engagement du gouvernement, la semaine passée, à travers tout le pays sur la mise en place des fosses anti-érosives. Pourvu que ça dure.

Qu'en est-il dans nos écoles ?

- Au niveau des programmes scolaires, les notions relatives à l'environnement nécessitent un recyclage des enseignants en matière d'éducation environnementale . Seul le programme ne suffit pas, encore faut-il que l'utilisateur ait à l'esprit cet aspect de l'environnement.
- L'environnement dans nos écoles reste le mal-aimé. Plus haut nous avons dit que c'est à l'école que l'on acquiert les connaissances en relation avec la vie. « L'école est aussi un espace social d'apprentissage sur le vécu, un lien d'expérience où l'enfant développe les aptitudes et les pratiques indispensables pour la vie en société et pour la vie de la société ». Or, dans la grande majorité de nos écoles, le problème de l'environnement n'en est pas un. Un coup d'œil à intérieur de l'école nous montre que rien n'est à sa place. Des bouts de papiers qui traînent en classe, à l'extérieur de la classe des rigoles bouchées, des toilettes sans eaux, des bancs pupitres inutilisables devant la classe ou au fond de la classe, des jardins scolaires abandonnés, des murs à repeindre... Alors, comment nos élèves apprécieront-ils le fonctionnement de notre environnement ou comprendront-ils l'éducation environnementale si les alentours de leurs établissements sont abandonnés à leur compte ?

4. Conclusion

Notre conclusion n'est rien d'autre qu'une suite de recommandations.

Au Gouvernement rwandais

- Mettre sur pied un système décentralisé des comités de gestion de l'environnement au niveau des secteurs dans les districts urbains et au niveau des districts ruraux. Ces comités de gestion auront la mission principale de sensibiliser la population à l'éducation environnementale.
- Mettre en place un comité national de suivi des recommandations émises lors des séminaires ou des journées dédiées à l'environnement.
- Appuyer des recherches visant à adapter la science et la technologie, l'agriculture et l'environnement.

A la société civile

- Soutenir et encourager l'Association Rwandaise des écologistes-ARECO-RWANDA NZIZA dans ses initiatives combien louables.

Au Ministère de l'Education

- Créer un Institut Supérieur de Sylviculture
- Développer des relations avec la famille et la communauté de telle sorte qu'il n'y ait aucune rupture entre les programmes scolaires et pratiques de la communauté, car l'école a pour mission entre autre d'être un centre de rayonnement dans son milieu.
- Promouvoir l'environnement dans les écoles en mettant sur pied des clubs d'environnement. « Ami de la nature » « Club d"Environnement »... etc. ... D'autres stratégies ou recommandations sont toujours intéressants pour sauver notre environnement, c'est-à-dire notre vie.

Références Bibliographiques

- 1) Actes du séminaire Régional : Gestion des ressources et des réserves de la Biosphère et éducation relative à l'environnement (Projet pilote de Dja) Sangmelima, 6-10 mai 1991 (Cameroun)
- 2) Agenda 21 National, Ministère de l'environnement et du Tourisme Kigali, novembre 1996.
- 3) Stratégie National de l'Environnement au Rwanda. Volume I Diagnostic Version provisoire, octobre 1989 Kigali, Ministère du plan.
- 4) Les écosystèmes des fôrets denses et humides d'Afrique Centrale, Acte de la Conférence inaugurale Brazzaville 28-30 mai 1996.
- 5) Stratégie Nationale et plan d'actions pour la conservation de la biodiversité au Rwanda, Rapport définitif, Ministère des Terres, de la Réinstallation et de la Protection de l'environnement, Kigali mars 2000.

ANNEXE

Principaux problèmes environnementaux du Rwanda

Avant la guerre

Domaine	
1. Population et Aménagement du territoire	<p>Inadéquation entre la population et les ressources caractérise principalement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La pression démographique sur les ressources ; b) L'émiéttement excessif des terres ; c) La paupérisation grandissante des populations du milieu rural ; d) La mentalité pro-nataliste des Rwandais ; e) L'absence d'une politique rationnelle en matière de gestion de l'espace rural et urbain ; f) Un faible niveau d'éducation, de santé et de protection sociale de la population ; g) L'absence d'une intégration systématique des facteurs démographiques à l'analyse globale des questions d'environnement et de développement ; h) La mauvaise implantation des industries ; i) L'habitat dispersé.
2. Agriculture	<p>Absence d'une agriculture et d'un développement rural durables dus principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Absence de législation agraire ; b) La baisse de la fertilité causée par la surexploitation des sols et de l'érosion ; c) L'absence d'une conception intégrée de la planification et de la gestion des terres ; d) Le morcellement des terres ; e) La pression démographique sur l'espace agricole et sur le réserves naturelles ; f) La surexploitation et la dégradation des terres cultivables g) La dégradation écologique (déboisement) ; h) Les techniques et méthodes culturales inadaptées ; i) Les programmes d'intensification agricole peu performants ; j) L'absence d'une approche intégrée « agriculture, - population-environnement et développement » dans les projets agricoles.

3. Milieux naturels et Diversité biologique	<p>De nombreuses menaces pesant sur l'équilibre des éco-systèmes naturels dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les feux de brousses ; b) Le braconnage ; c) L'exploitation peu rationnelle des marais ; d) L'absence d'une stratégie nationale sur la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques à des fins du développement socio-économique du pays ; e) L'absence d'un inventaire exhaustif des éléments qui composent la diversité biologique du pays ; f) Le manque d'une prise de conscience de la population rwandaise sur l'importance de la sauvegarde de la diversité biologique, d'une part, et de l'équilibre des écosystèmes, d'autres part ; g) Le dessèchement et vidange de certains lacs du pays (Cyohoha Nord, Burera, Ruhondo,...).
4. Energie	<p>Absence d'une politique adéquate, viable et durable dans le domaine de l'énergie ; caractérisée spécialement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le déficit énorme dans le domaine de l'énergie bois qui était de l'ordre de 2,8 millions de tonnes/an avant 1990 ; b) L'utilisation des résidus végétaux comme combustible dans 95% des ménages, ce qui conduit à une réduction accélérée du couvert végétal entraînant ainsi la désertification du sol ; c) La non disponibilité des autres sources d'énergie (électricité, pétrole, biogaz) pouvant être utilisées comme autres sources alternatives au bois dé chauffé.
5. Hygiène et assainissement	<p>L'absence d'une gestion écologiquement viable des déchets ménagers, des déchets liquidés, solides et gazeux caractérisée principalement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lé manqué d'un système cohérent de gestion des déchets ménagers et industriels tant au niveau de la collecte, du transport, de l'entreposage et de l'élimination ; - L'absence de système de traitements des eaux usées et de canalisation des eaux de pluies ; - La desserte en eau potable insuffisante ; - Lé risque élevé de contamination de la population par des déchets industriels et par certains intrants agricoles ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Absence dé contrôlé dé qualité dés médicaments et autre produits chimiques importés
6. Education, Formation et sensibilisation environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance du sens de responsabilités personnelles et collectives à l'égard dé l'Environnement ainsi qu'un manqué manifeste dé s'engager en faveur du développement écologiquement durable. Ces deux aspect sont particulièrement sous-tendus par : - L'absence dés programmés d'éducation, d'initiation, dé vulgarisation et dé sensibilisation du public, sans distinction aucune, aux vrais problèmes du pays dans lé domaine de l'environnement et du développement durable ; - Lé faible impact dés médias utilisés dans la sensibilisation sur la population dû au fait que la majorité dé la population Rwandaise est analphabète et que toutes lés familles du milieu rural ne disposent pas d'un appareil radio-récepteur - L'absence dé prisé dé conscience dé la part dés politicien à l'égard dé la nécessité et dé l'importance dé la protection dé l'environnement.
7. Cadré institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance dés cadrés qualifiés dan le domaine de la protection de l'Environnement ; - L'absence d'une loi cadré sur l'environnement ; - L'absence dés services décentralisés du Ministère dé l'Environnement et du Tourisme ; - Lé MINITERE ne parvient pas à coordonner toutes lés activités en rapport avec la protection dé l'environnement suite à une insuffisance dé ressources humaines, matérielles et financières ; - Lé manque de système centralisé de collecte et de traitement des données sur l'état de l'Environnement au Rwanda.
8. Femme et Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance du rôle participatif é a femme dans la protection dé l'environnement.

Parmi les problèmes environnementaux de l'après guerre-génocide et qui viennent s'ajouter à ceux d'avant Avril 1994, l'on signalerait notamment

- 1) La perte des ressources humaines importantes dont un certain nombre avait une expertise déjà prouvée dans le domaine de l'environnement et du développement durable ;
- 2) La destruction des infrastructures socio-économiques qui constituaient une plate-forme suffisante pour une gestion rationnelle de l'environnement et pour l'avènement du développement durable au Rwanda ;
- 3) Les pertes et dégâts causés par la guerre conjugués au retour massif des anciens réfugiés rwandais, font que actuellement l'accent est prioritairement mis à l'urgence. Ce faisant, tout ce qui est environnement et développement durable est relégué au second plan ;
- 4) L'absence d'une conscience écologique et d'un sens du développement durable chez la plupart des planificateurs, des décideurs et des politiciens ;
- 5) L'occupation anarchique, l'exploitation abusive et la destruction des réserves naturelles, ce qui risque d'avoir un effet néfaste sur l'équilibre des pluies, d'une part, sur la production agricole, d'autre part, et enfin, sur tout l'essor économique du pays ;
- 6) La destruction massive des forêts domaniales, le défrichement des forêts naturelles et le braconnage des animaux se trouvant dans les parcs nationaux ;
- 7) L'abandon des terres et la détérioration des infrastructures anti-érosives ;
- 8) La perte des animaux domestiques : plus de 80% du cheptel bovin, 90% de petits ruminants et 95% de porcs, lapins et volaille ;
- 9) L'hygiène et assainissement du milieu : enterrement dans des conditions écologiquement décentes des corps humains peu ou mal inhumés ;
- 10) L'absence des ressources humaines, matériels et financières appropriées devant permettre au département chargé de l'environnement et du développement écologiquement viable et durable de s'acquitter de sa mission.

7ème Communication: EXPLOITATION DU KIT: « PATRIMOINE MONDIAL AUX MAINS DES JEUNES » (par *MUKULIRA François*)

La Conférence Générale de l'UNESCO réunie à Paris du 17 Octobre au 21 Novembre 1972 a adopté la convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel pour placer tous les peuples du monde entier devant la responsabilité de la protection et la conservation de cet héritage confronté à d'innombrables dangers.

Comme toutes les communautés locales à travers le monde entier étaient invitées à être les vrais gardiens de notre patrimoine, l'UNESCO a lancé aussi en 1994 un projet éducatif relatif à la Protection et la Conservation du Patrimoine Mondial.

Dans ce cadre le KIT est le document de base qui a été élaboré par le Centre du Patrimoine Mondial et du réseau du Système des Ecoles Associées de l'UNESCO pour permettre aux jeunes de connaître les sites culturels et naturels du patrimoine mondial et de contribuer à la protection et à la conservation de ces biens d'une valeur universelle exceptionnelle.

Le KIT est un matériel didactique adapté à l'enseignement de toutes les disciplines, laissant une large part à l'initiative du professeur pour utiliser le matériel du KIT ou d'en choisir une partie en y ajoutant sa documentation personnelle.

Il comprend cinq piliers ou chapitre thématiques Convention du Patrimoine Mondial

- Patrimoine Mondial et Identité
- Patrimoine Mondial et Tourisme
- Patrimoine Mondial et Environnement
- Patrimoine Mondial et Culture de la Paix.

Avant d'aborder les cinq thèmes, le KIT nous propose une approche éducative du patrimoine mondial par une pédagogie intégrant toutes les disciplines, des propositions d'exercices, des visites de sites et de musées, des théâtres sur les sites du patrimoine ainsi que l'accès au réseau mondial et l'Internet.

Les objectifs pédagogiques de chaque chapitre du KIT sont axés sur les connaissances, les attitudes et les compétences que les élèves doivent acquérir en vue de prendre part à la résolution des problèmes relatifs à la conservation du patrimoine mondial.

La Convention du Patrimoine Mondial

Le Patrimoine de l'humanité est à la fois culturel et naturel. Les sites archéologiques et d'art rupestre, d'une église, d'un lieu sacré ou d'une ville historique sont appelés Patrimoine Culturel. Tandis que l'habitat en bordure d'une forêt ou d'un magnifique littoral relève du Patrimoine Naturel. Ce patrimoine est entièrement composé de biens immobiliers difficiles à déplacer alors que les pièces de monnaie, les spécimens botaniques, les peintures ou les éléments à caractère archéologiques sont des biens mobiliers faciles à déplacer d'un endroit à l'autre.

Notre patrimoine culturel et naturel est fragile et menacé. D'importants monuments ont été endommagés ou anéantis par les catastrophes naturelles, l'urbanisation croissante, la pollution et la négligence de l'homme.

Face à ces menaces l'UNESCO a entrepris plusieurs campagnes de sauvegarde de sites d'une importance notable et la mise en oeuvre de nouvelles recommandations et conventions internationales en vue de protéger le patrimoine de l'humanité.

Par exemple la décision de construire le grand barrage d'Assouan en Egypte a amené l'UNESCO dans les années 50, à organiser la première campagne de sauvegarde internationale d'un site important du patrimoine. La construction de cet ouvrage aurait eu pour effet d'inonder la vallée du NIL où se trouvaient les temples d'ABOU SIMBEL, trésor des plus remarquables de la civilisation de l'Egypte ancienne. L'événement a suscité une forte mobilisation internationale et alerté l'opinion publique de la nécessité de prendre des mesures de protection rapides et bien coordonnées. Les deux temples ont été démontés et reconstruits ailleurs.

Le succès de la campagne d'ABOU SIMBEL aura montré qu'il y a dans le monde des sites d'une valeur universelle si exceptionnelle qu'ils présentent un intérêt pour les peuples bien au-delà du territoire où ils sont situés. Il aura également montré l'importance du partage de responsabilité et de solidarité des nations pour la conservation du patrimoine.

La campagne de sauvegarde d'ABOU SIMBEL a eu pour conséquence directe l'élaboration par l'UNESCO, avec l'aide du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS), d'un projet de convention sur la protection du patrimoine culturel.

Les États-Unis d'Amérique et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) proposèrent de regrouper la conservation des sites naturels et culturels en un seul instrument juridique.

C'est le 16 novembre 1972 que la convention concernant la Protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel a finalement été adoptée.

La mise en oeuvre de la convention

Le Patrimoine Mondial est d'une manière sommaire, une liste des biens culturels et naturels inscrits sur décision du comité.

La première étape pour l'inscription de leurs biens sur la liste du patrimoine mondial est que les Etats doivent d'abord s'engager à protéger le patrimoine mondial en demandant de devenir les États-Parties à la Convention. La conservation du patrimoine mondial est un processus permanent qui suit des étapes :

Les biens susceptibles d'être proposés pour inscription par les pays sur les territoires desquels ils se trouvent doivent répondre à un certain nombre de critères dont le premier qui fonde le prestige et la légitimité de la liste est celui de caractère universel exceptionnel du bien.

La procédure prévoit cependant une étape préliminaire qui est celle de la liste indicative que chaque pays demandeur doit établir concernant les biens qu'il a l'intention de proposer pour inscription dans le futur.

La demande d'inscription sur la liste du patrimoine mondial, une fois examinée par le comité, le bien est inscrit, différé ou rejeté.

Le comité assure aux Etats-Parties à la Convention :

- une assistance préparatoire, technique et de formation
- la surveillance et le suivi de l'état de Conventions des biens inscrits.

Il existe à côté de la liste du patrimoine mondial, celle du patrimoine mondial en péril sur laquelle le Comité peut prendre à la demande de l'état-partie responsable, la décision d'inscrire un bien figurant sur la première liste en raison des menaces sérieuses qui pèsent sur lui.

L'inscription d'un bien sur cette seconde liste entraîne la mobilisation des moyens nécessaires et la prise de mesures exceptionnelles pour écarter les dangers.

Les moyens financiers

Le Centre du patrimoine mondial dispose de moyens financiers logés dans le fonds du patrimoine et provenant de trois principales sources

- Contribution des Etats au Fonds qui est de 1 % de leur contribution ordinaire au budget de l'UNESCO
- La contribution volontaire des Etats-parties
- Les dons, legs, subventions d'institutions et produits des activités promotionnelles (ventes d'agendas, de produits divers, etc.)

Les biens inscrits

Au mois de Janvier 1998, l'état des biens inscrits sur la prestigieuse liste fait apparaître un nombre de 552 biens ainsi répartis :

- 418 culturels
- 114 naturels
- 20 mixtes

Cet état révèle l'un des principaux déséquilibres qui caractérisent la liste, celui de la sur-représentation des biens culturels.

La liste est également caractérisée par un déséquilibre manifeste dans la répartition géographique. Ainsi, l'Europe avec à elle seule plus de la moitié des biens (245) est privilégiée alors que l'Afrique et les Etats arabes totalisent 97 biens dont 48 seulement situés en Afrique du Sud du Sahara et 31 pour le Maghreb, l'Egypte et la Libye.

Viennent ensuite les Amériques et les Caraïbes avec 100 biens et la région d'Asie-Pacifique avec 110 biens.

Un troisième déséquilibre, non moins important mais dont on ne parle pas souvent est celui qui existe sur le plan de la conservation entre les biens situés au Nord (mieux conservés) et ceux situés au Sud, qui sont dans un état inquiétant.

Mais afin de corriger le déséquilibre et d'améliorer la représentativité sur la liste, le comité a adopté une stratégie globale pour l'identification et la prise en compte de biens jusqu'ici négligés mais représentatifs des cultures et civilisations de certaines parties du monde notamment l'Afrique.

Quelques sites à travers le monde

L'Europe a fait inscrire une majorité de biens religieux dont nous citerons la Cité du Vatican, Notre Dame de Paris, la Cathédrale de Chartres, mais également des Palais, Châteaux et Monuments célèbres tels que le Kremlin et la Place Rouge à Moscou, Palais et parc de Versailles, le Temple d'Apollon en Grèce, Centres historiques de Florence, Venise et Pise, et plus récemment des éléments du patrimoine industriel tel que les Forges d'Engelberg en Suède.

L'Afrique : c'est certes l'Ile de Gorée qui symbolise une des pages les plus sombres de l'histoire de l'humanité, mais c'est aussi de magnifiques parcs et réserves naturels tels que le Parc National des Virunga en République Démocratique du Congo, les réserves naturelles du Ténéré au Niger, les pyramides d'Egypte, etc.

Les Etats-Unis présentent la Statue de la Liberté à New York, l'Indépendance Hall de Philadelphie tandis que la Grande Muraille de Chine et le Mémorial de la Paix d'Hiroshima rappellent des pages importantes et parfois douloureuses de l'histoire de l'Asie.

Dans les Caraïbes, les îles Galapagos avec les tortues géantes renvoient toujours à une image du patrimoine mondial, intimement liée aux merveilles du monde.

Patrimoine Mondial et identité.

L'Examen des sites de la liste du patrimoine mondial nous permet de découvrir les croyances, les valeurs et les connaissances des peuples et des civilisations qui les ont créés (patrimoine culturel) ou ont exercé des influences mutuelles (sites naturels et mixtes, et paysages culturels).

Les sites culturels et naturels constituent l'environnement indispensable à la vie psychologique, religieuse, économique ainsi qu'à l'éducation de l'être humain.

La destruction de ces sites, ou même leur détérioration, pourrait compromettre la survie de notre identité, de nos pays et de la planète. L'identité étant le caractère de ce qui demeure identique à soi-même dans ses sentiments, son intérêt, etc.

Toutefois l'identité n'est pas seulement individuelle. En tant que membres d'un groupe, nous sommes liés aux autres membres en premier lieu par la langue, les croyances, les rites, le code moral, les coutumes, la nourriture, le costume national et autres.

Tout comme les individus, les communautés (groupes ethniques, nations) auxquelles nous appartenons évoluent avec le temps surtout avec l'avènement des nouveaux moyens de transport, de télécommunication et du processus de la mondialisation.

Il est donc important pour les individus et les communautés qui vivent dans notre monde moderne en rapide mutation de s'adapter à un changement équitable sans renier les éléments précieux de leurs traditions.

Patrimoine Mondial et tourisme

La question du tourisme demeure au centre des préoccupations des spécialistes de la conservation du patrimoine mondial en raison de la pression désastreuse qu'exerce cette industrie sur les sites culturels et naturels. Des mesures difficiles à faire respecter sont préconisées s'agissant du nombre de visiteurs et du comportement de ces derniers (nuisances sonores, biologiques, pollution, etc.).

Mais il est désormais possible, grâce aux innovations technologiques, de visiter les sites du patrimoine mondial et autres lieux sans avoir besoin de se déplacer (cfr Internet).

Patrimoine Mondial en environnement

Face à la dégradation générale de l'environnement : pollution de l'air, de l'eau et du sol, réchauffement de la planète, trou dans la couche d'ozone, épuisement des ressources naturelles et non renouvelables, extinction des espèces et du déclin de la biodiversité, il faut agir tous ensemble et de toute urgence pour réparer les dommages déjà subis, si l'on veut conserver la diversité naturelle et culturelle de la planète et garantir un développement durable aux générations présentes et à venir.

Les nombreuses menaces (défrichement de la forêt pour les besoins de l'agriculture, pêche, pollution), qui pèsent sur l'environnement à cause du développement incessant et de la croissance démographique, doivent être régulées pour conserver la diversité biologique de la planète. La conservation et l'utilisation des ressources (Agriculture, exploitation minière et forestière) sont souvent considérées comme des activités antagoniques.

D'où l'interdiction fréquente d'exploiter des ressources dans les zones protégées, telles que les sites du patrimoine mondial.

Il existe cependant des possibilités d'exploitation rationnelle où les populations locales se sentent directement concernées par les efforts de conservation.

Patrimoine Mondial et culture de la paix

La connaissance des sites culturels et naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial nous aide à comprendre les éternelles aspirations à la liberté, à la justice, à la compréhension et au respect mutuel, à l'amour et à l'amitié.

Certains sites représentent des messages particulièrement forts : le Mémorial de la Paix d'Hiroshima inscrit sur la liste du patrimoine depuis 1996 est un symbole puissant et absolu du maintien de la paix dans le monde.

D'autres sites naturels sont parfois l'objet d'attaques délibérées visant à détruire les précieux symboles de l'identité d'un peuple. Les sites naturels (en particulier la faune et la flore) peuvent aussi être menacés de plusieurs façons (bombardements, passage de véhicules militaires dans des parcs naturels protégés, incendies, braconnage et déplacement massif des populations).

La convention de la Haye adoptée en 1954 concerne la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Elle a été appliquée durant le conflit de 1967 au Moyen Orient et plus récemment en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Croatie et en Irak.

Plusieurs sites du patrimoine mondial symbolisent les idéaux en faveur de la défense des Droits de l'Homme. Le respect des Droits de l'homme a souvent accompagné aussi l'action en faveur de la liberté et des principes *démocratiques*.

Les exemples qui suivent illustrent cet aspect :

En face de Dakar, au Sénégal, l'île de Gorée a été du 15ème au 19ème siècle le plus grand centre de commerce d'esclaves de la côte africaine. Tour à tour sous domination portugaise, néerlandaise, anglaise et française, son architecture est caractérisée par le contraste entre les sombres quartiers des esclaves et les élégantes maisons des marchands d'esclaves.

Elle reste encore aujourd'hui un symbole de l'exploitation humaine et un sanctuaire pour la réconciliation.

Le camp de concentration d'Auschwitz, en Pologne, a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1979. Il constitue un autre témoignage de l'impitoyable mépris des droits de l'homme et des souffrances innombrables infligées à des millions d'innocents. Les enceintes, les barbelés, les potences et surtout les chambres à gaz et les fours crématoires du camp attestent les conditions dans lesquelles les Nazis ont assassiné, au cours de la seconde guerre mondiale, quatre millions de personnes, dont les enfants et les vieillards de vingt-quatre nationalités, mais surtout des Juifs.

En conclusion, il convient de retenir que la convention de 1972 et les autres conventions sur la protection des biens culturels et naturels ne sont que des instruments juridiques qui doivent être ratifiés par les Etats et mis en oeuvre.

Du succès de leur application dépend la survie des millions d'espèces animales et végétales mais également la conservation des trésors culturels inestimables.

Cet héritage de l'humanité, nous avons aujourd'hui la difficile charge de le gérer et nous, enseignants, de le transmettre aux jeunes et aux générations futures à qui il appartient.

Aspects pédagogiques

L'objectif pédagogique principal est que le KIT permettra aux élèves de connaître les sites culturels et naturels d'une valeur universelle exceptionnelle inscrits sur la liste du patrimoine mondial, de prendre un engagement permanent à la préservation et à la conservation du patrimoine mondial, national et local et à la sauvegarde de l'extraordinaire diversité culturelle et naturelle de la planète à travers la coopération internationale.

Le KIT propose une fiche de son évaluation générale et plusieurs autres fiches d'activités éducatives pour les élèves.

Pour conclure, je puis vous dire tout simplement que j'ai voulu, à travers ce survol du KIT éducatif à l'usage des enseignants, vous inciter, je l'espère, à vous informer davantage sur le Patrimoine Mondial aux Mains des Jeunes Connaître, Aimer et Agir.

2. Ecoles représentées

I. Ecole membres du réSEAU

N o m s	P r o v i n c e s
1. Lycée des Lumières	Kigali Ngali
2. Collège Adventiste de Gitwe	Gitarama
3. Collège de Béthel de Ruhango	Gitarama
4. APACE- Kabusunzu	Kigali Ville
5. La Colombière (Primaire)	Kigali Ville
6. Lycée de Kigali	Kigali Ville
7. Collège Christ-Roi de Nyanza	Butare
8. Groupe Scolaire N.D. de Byimana	Gitarama
9. Ecole Primaire de Nyanza-Kicukiro	Kigali Ville
10. APADE Kicukiro	Kigali Ville
11. G.S.S ^{te} Bernadette de Save	Butare
12. Ecole Primaire S.O.S de Kacyiru	Kigali Ville
13. Groupe Scolaire St André	Kigali Ville
14. Groupe Scolaire de Bicumbi	Kigali Ngari
15. Groupe Scol. APERWA Kabuga	Kigali Ngari
16. Groupe Scolaire INDANGABUREZI	Gitarama
17. Groupe Scol. N.D de Cîteaux	Kigali Ville

II. Ecole non membres du SEA mais adhérentes au réSEAU

Noms	Provinces
1. Ecoles des Filles de Kibeho	Gikongoro
2. Groupe Scolaire de la Salle	Byumba
3. Groupe Scolaire de Gahini	Umutara
4. Lycée de Zaza	Kibungo
5. Collège de Gisenyi	Gisenyi
6. ESI-Kirinda	Kibuye
7. TTC-Mururu	Cyangugu
8. Ecole St Joseph	Kigali Ville

III. Ecole invitée mais non représentée

Nom	Province
1. Groupe Scolaire de Rwaza	Ruhengeri